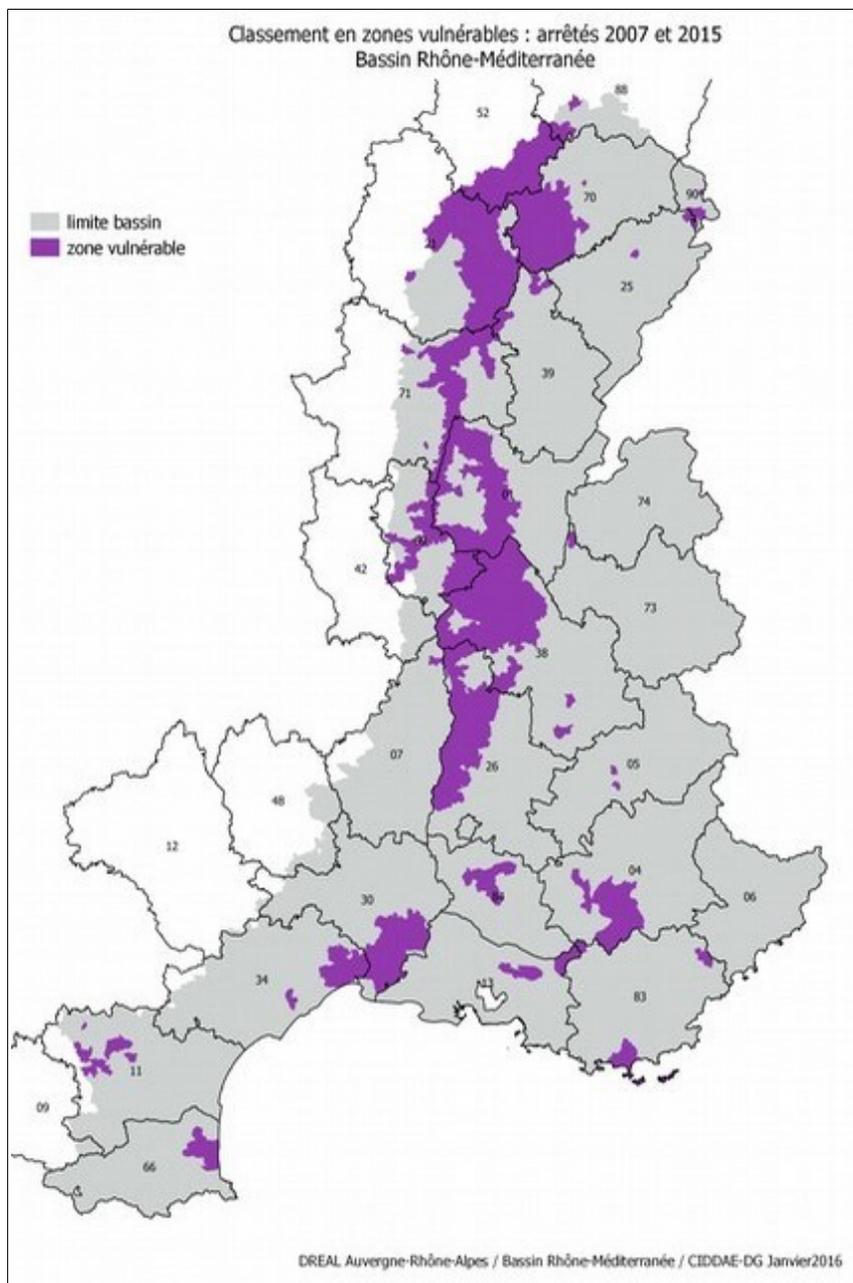


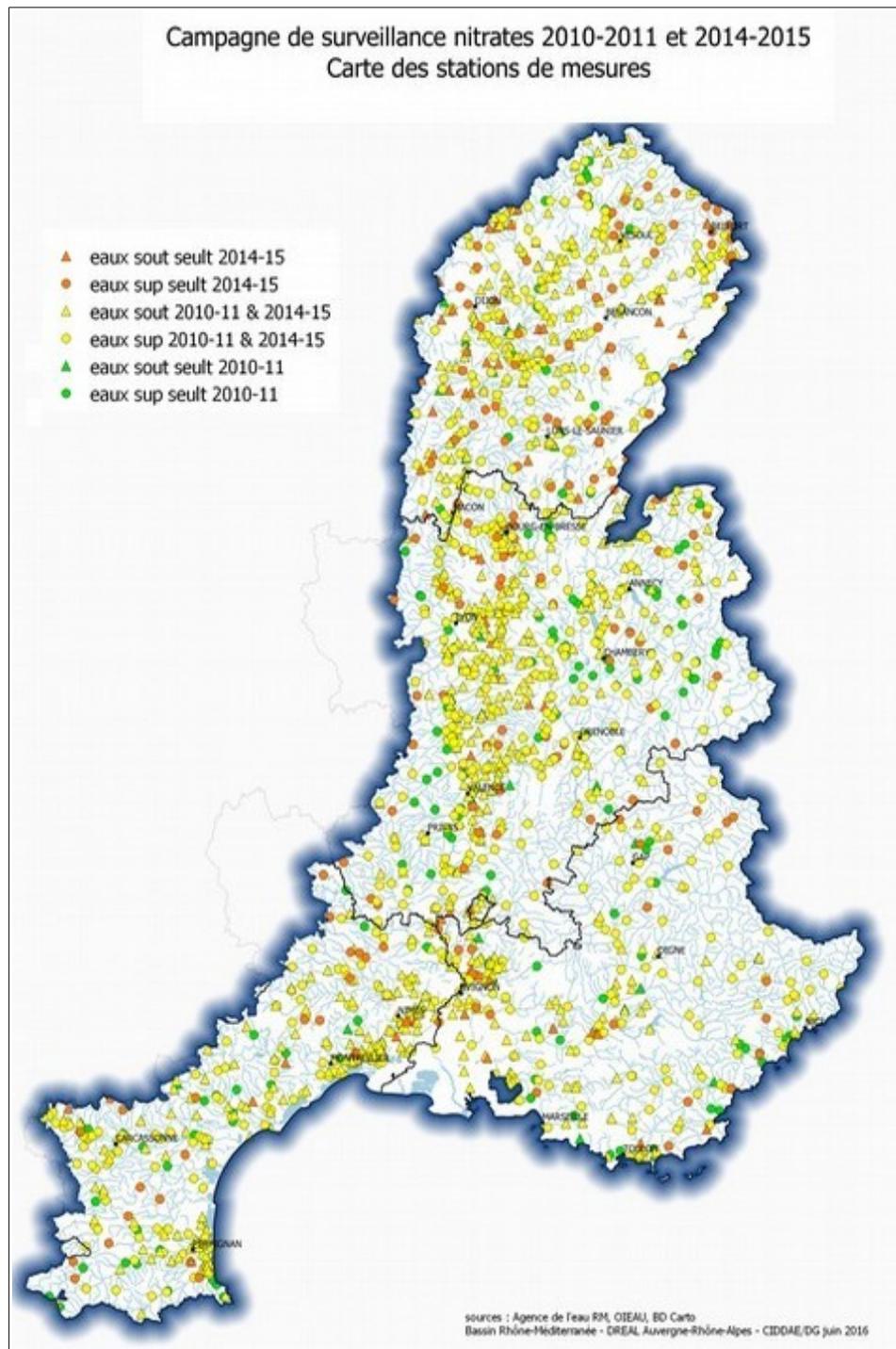
9 - Annexes

9 - Annexes.....	50
9.1 – Annexe 1 : Carte du bassin illustrant les zones vulnérables suite au jugement du 3 décembre 2015 annulant le zonage 2012.....	51
9.2 – Annexe 2 : Evolution du réseau de surveillance « campagne nitrates » entre 2010-2011 et 2014-2015.....	52
9.3 – Annexe 3 : Projet de révision des zones vulnérables pour le bassin Rhône-Méditerranée soumis à la consultation.....	53
9.4 – Annexe 4 : Synthèse des avis émis lors de la consultation du public.....	61
9.5 – Annexe 5 : Classement en zones vulnérables 2017 pour le bassin Rhône-Méditerranée retenu suite à la consultation.....	84
9.6 – Annexe 6 : Liste des masses d'eau souterraines ayant fait l'objet d'une compartimentation.....	86
9.7 – Annexe 7 : Liste des communes proposées au classement suite à la consultation et masses d'eau concernées.....	94

9.1 – Annexe 1 : Carte du bassin illustrant les zones vulnérables suite au jugement du 3 décembre 2015 annulant le zonage 2012

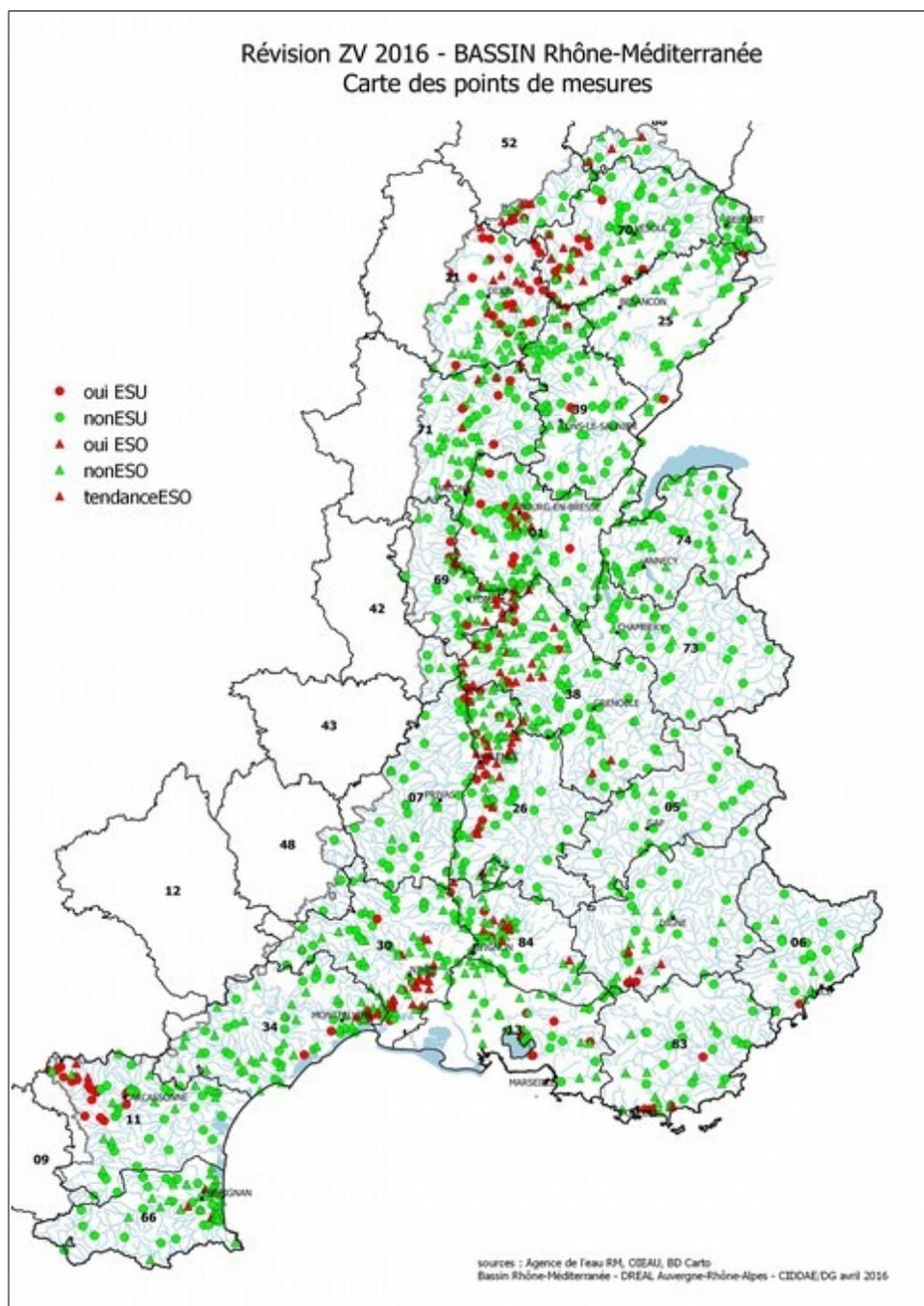


9.2 – Annexe 2 : Evolution du réseau de surveillance « campagne nitrates » entre 2010-2011 et 2014-2015



9.3 – Annexe 3 : Projet de révision des zones vulnérables pour le bassin Rhône-Méditerranée soumis à la consultation

9.3.1 – Carte des stations de mesure et de leur contamination (hors lagunes)

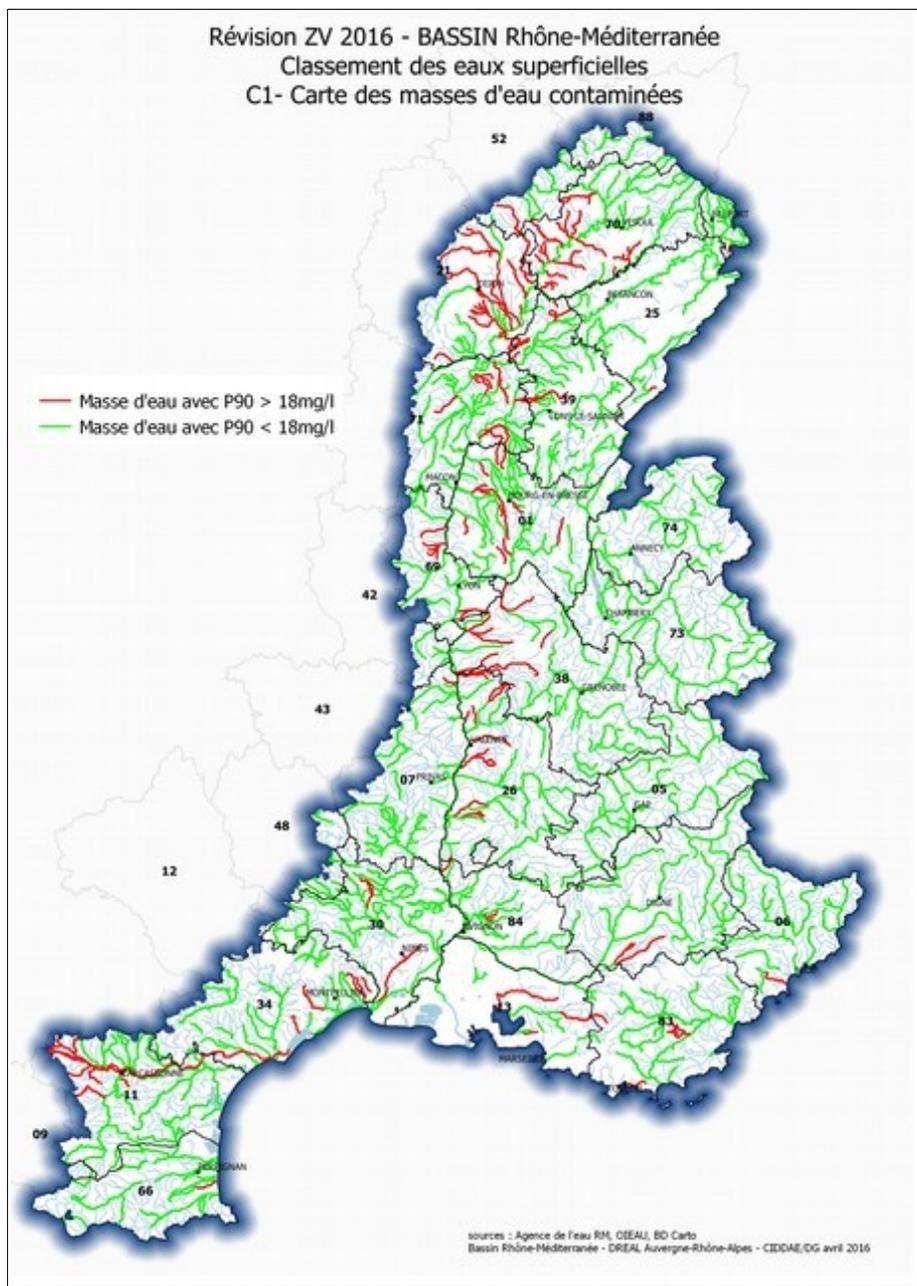


eaux de surface (ESU) : oui ($P_{90} > 18$ mg/l nitrates – campagne 2014-2015) ; non ($P_{90} \leq 18$ mg/l nitrates)

eaux souterraines (ESO) : oui ($P_{90} > 50$ mg/l nitrates – campagne 2014-2015) ; non ($P_{90} \leq 40$ mg/l nitrates) ;

tendance ($40 < P_{90} \leq 50$ mg/l nitrates)

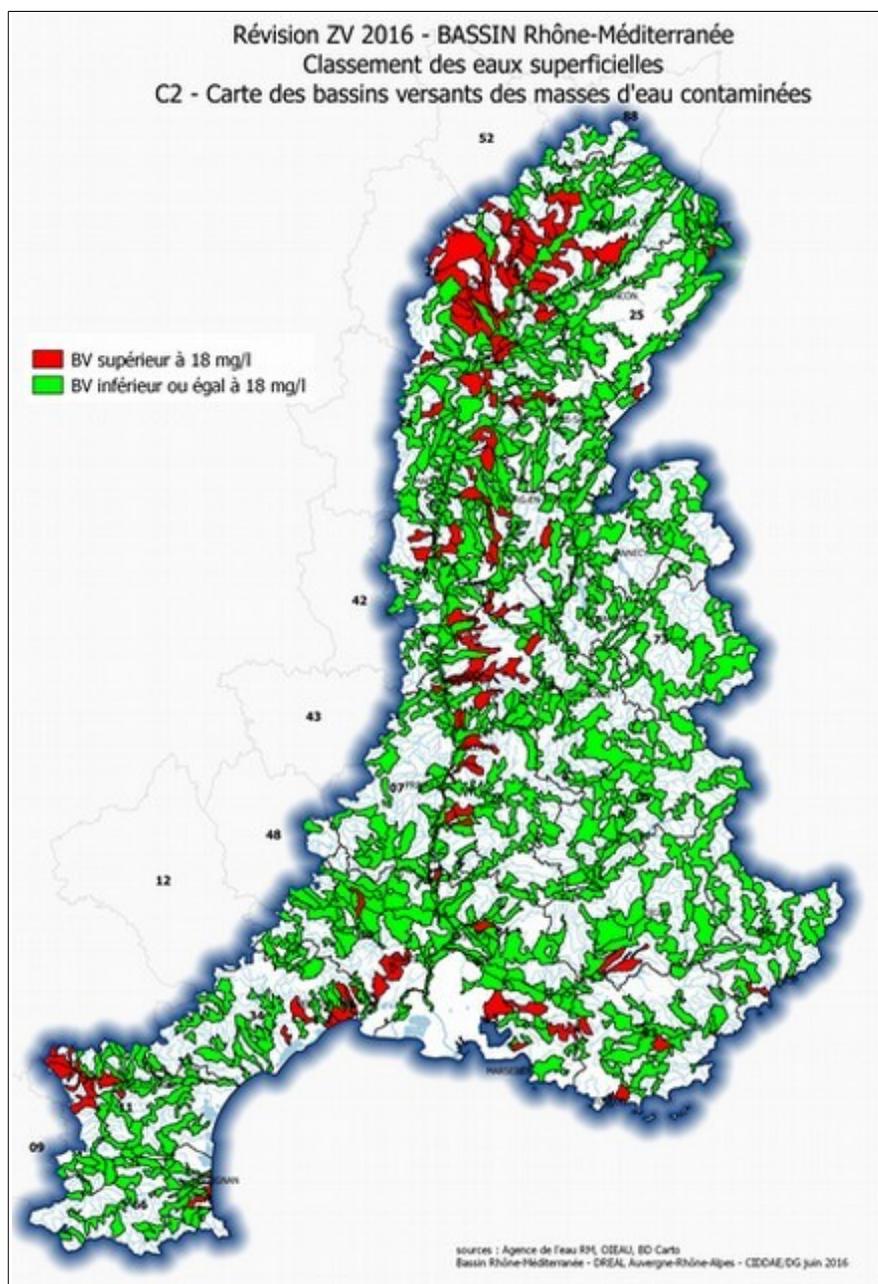
9.3.2 – Eaux superficielles : C1 – Carte des masses d'eau subissant ou susceptibles de subir une eutrophisation (hors lagunes méditerranéennes)



rouge : masse d'eau de surface avec au moins 1 station de mesure de la masse d'eau avec P90 > 18 mg/l nitrates – campagne 2014-2015

vert : masse d'eau de surface surveillée sans aucune station avec P90 > 18 mg/l de nitrates – campagne 2014-2015

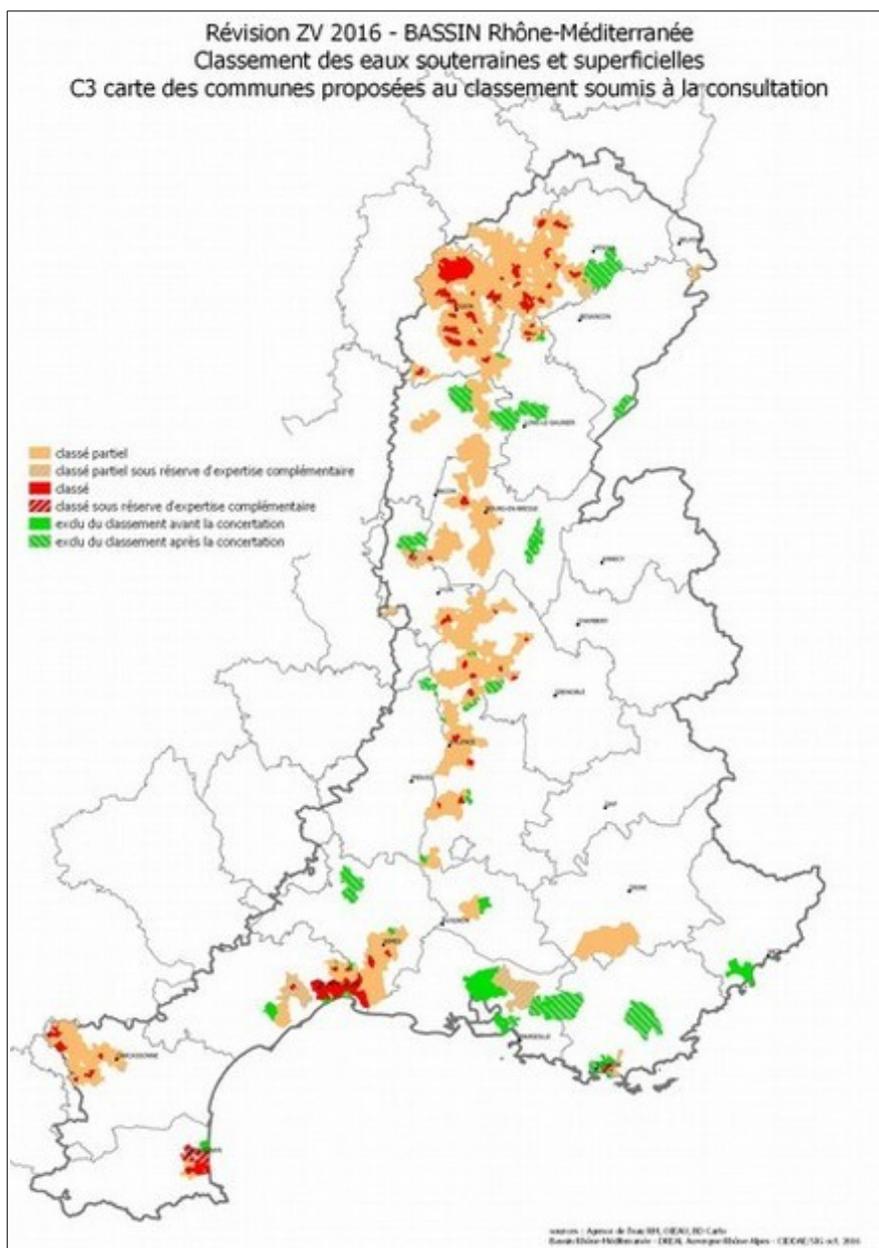
9.3.3 – Eaux superficielles : C2 – Carte des bassins versants des masses d'eau (y compris lagunes méditerranéennes) subissant ou susceptibles de subir une eutrophisation



rouge : BV d'une masse d'eau de surface avec au moins 1 station de mesure de la masse d'eau avec P90 > 18 mg/l nitrates – campagne 2014-2015

vert : BV d'une masse d'eau de surface surveillée sans aucune station avec P90 > 18 mg/l de nitrates – campagne 2014-2015

9.3.4 – Eaux superficielles : C3 – Carte des communes proposées au classement au titre des eaux superficielles (y compris lagunes méditerranéennes) et évolutions suite à la phase de concertation par rapport aux secteurs pré-identifiés



rouge : commune classée totalement : plus de 95 % de la surface de la commune intersecte la surface du bassin versant de la masse d'eau contaminée.

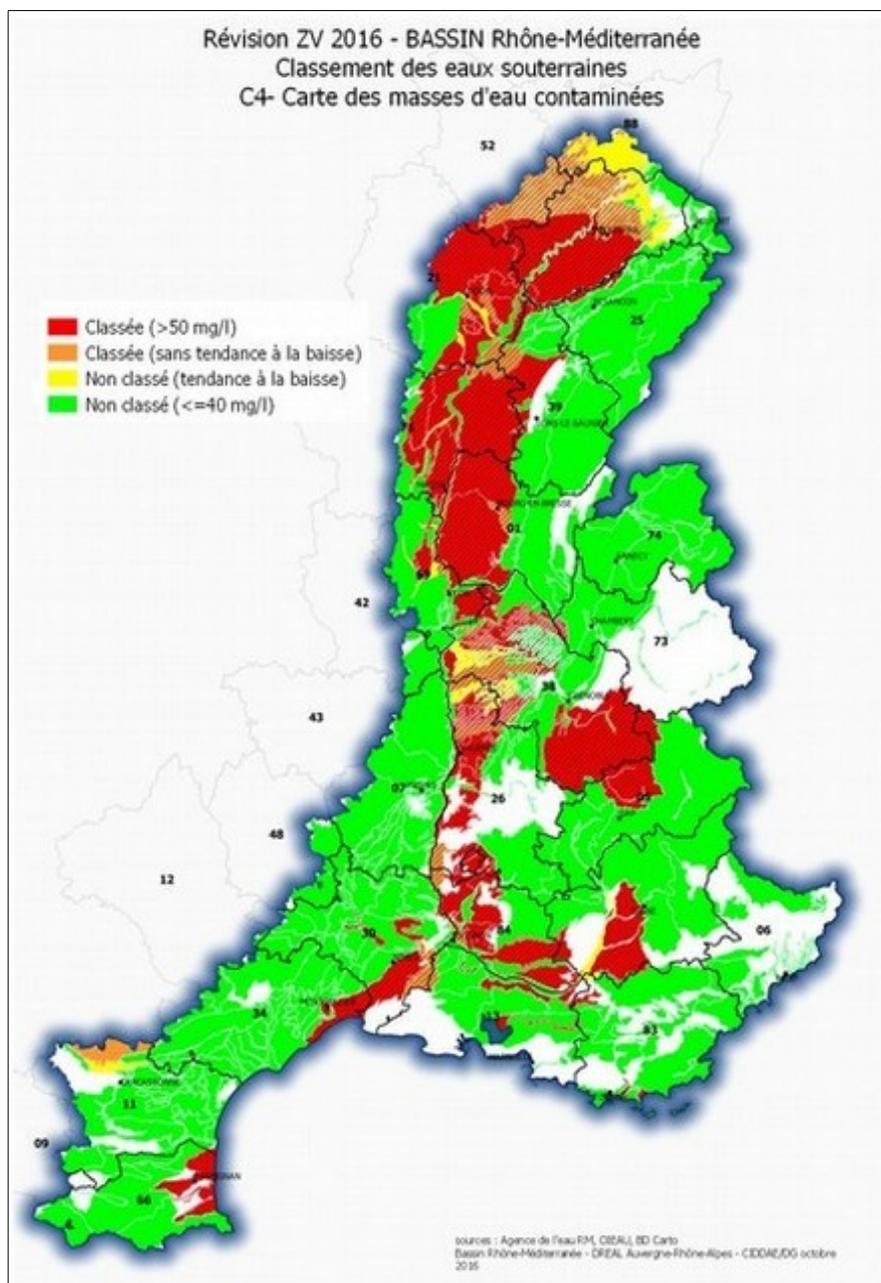
orange : commune classée partiellement : entre 2 % et 95 % de la surface de la commune intersecte la surface du bassin versant de la masse d'eau contaminée.

hachuré rouge ou orange : secteur classé sur lequel une expertise complémentaire est nécessaire pendant la phase de consultation.

vert : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau superficielle contaminée ou susceptible de l'être mais non retenue avant la concertation

vert hachuré : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau superficielle contaminée ou susceptible de l'être mais non retenue suite à la concertation.

9.3.5 – Eaux souterraines : C4 – Carte des masses d'eau souterraine identifiées comme polluées ou susceptibles d'être polluées par les nitrates (avant la compartimentation)



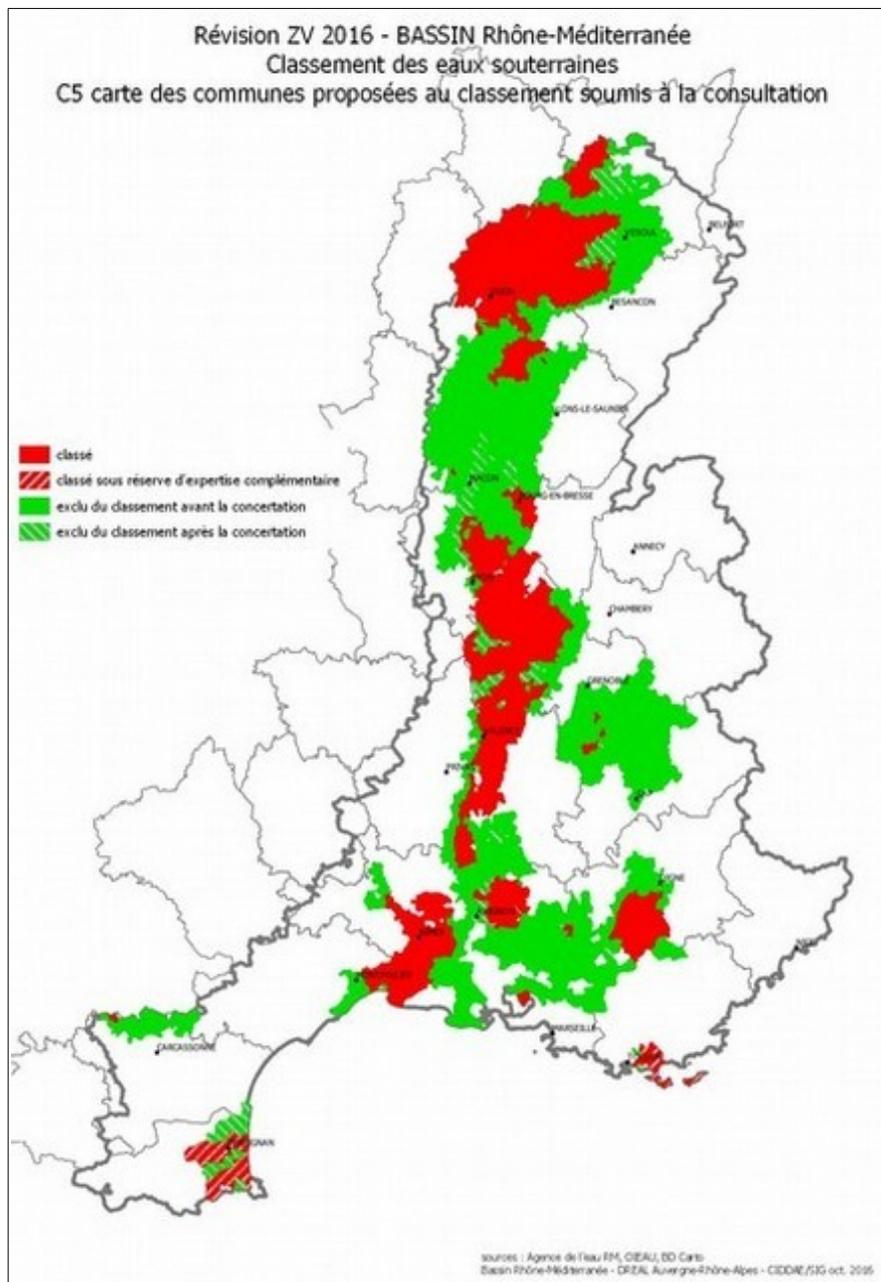
rouge : masse d'eau souterraine avec au moins 1 station de mesure de la masse d'eau avec P90 > 50 mg/l nitrates – campagne 2014-2015.

orange : masse d'eau souterraine avec au moins 1 station de mesure de la masse d'eau avec $40 < P90 \leq 50$ mg/l nitrates sans tendance à la baisse et sans station avec P90 > 50 mg/l.

jaune : masse d'eau souterraine avec au moins 1 station de mesure de la masse d'eau avec $40 < P90 \leq 50$ mg/l nitrates avec tendance à la baisse et sans station avec P90 > 50 mg/l.

vert : masse d'eau souterraine surveillée sans aucune station de mesure avec P90 > 40 mg/l nitrates.

9.3.6 – Eaux souterraines : C5 – Carte des communes proposées au classement au titre des eaux souterraines et évolutions suite à la phase de concertation (après la compartimentation des masses d'eau souterraine)



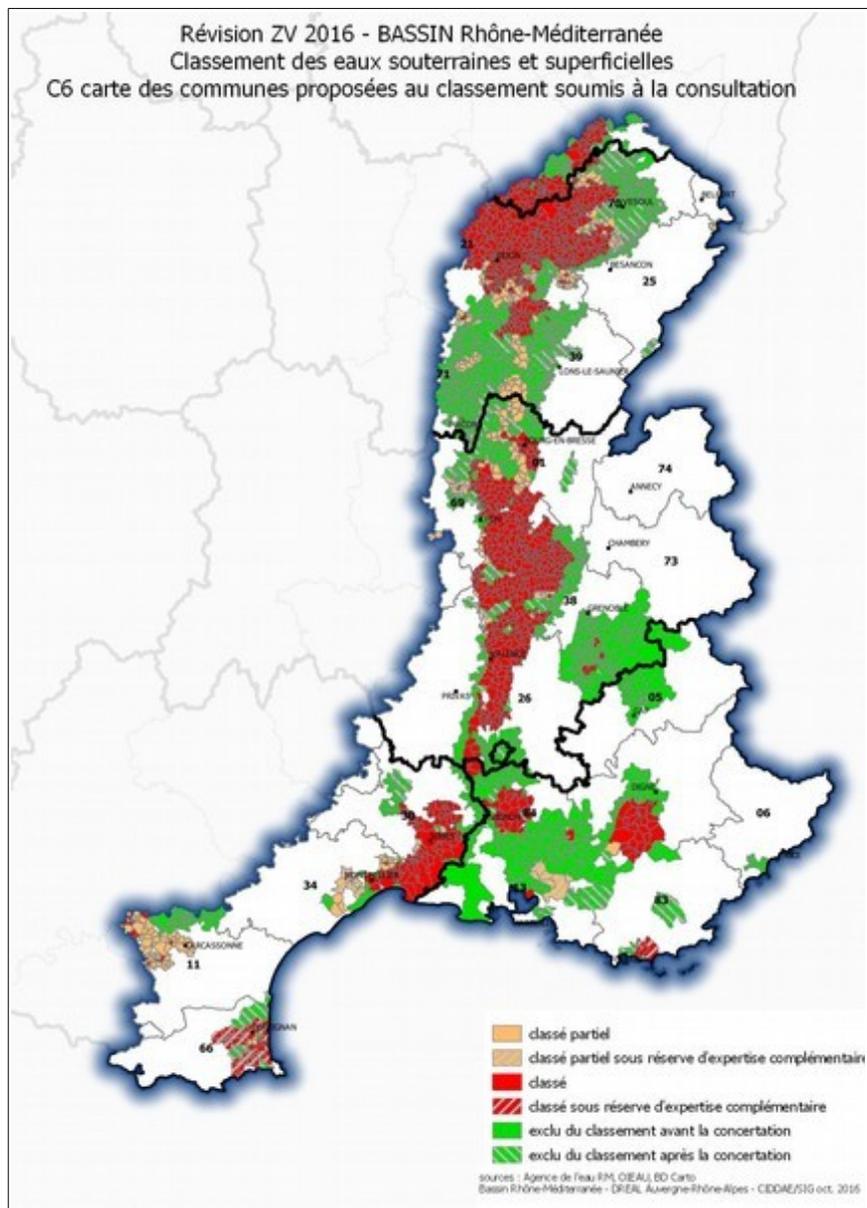
rouge : commune classée totalement : plus de 95 % de la surface de la commune intersecte la masse d'eau (ou sa compartimentation) contaminée.

hachuré rouge : secteur classé sur lequel une expertise complémentaire est nécessaire pendant la phase de consultation

vert : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau souterraine contaminée ou susceptible de l'être mais non retenue avant la concertation.

vert hachuré : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau souterraine contaminée ou susceptible de l'être mais non retenue suite à la concertation.

9.3.7 – Carte C6 des communes proposées au classement en zones vulnérables : croisement des communes classées au titre des eaux de surface et des communes classées au titre des eaux souterraines et évolutions suite à la phase de concertation.



rouge : commune classée entièrement pour au moins un des 2 critères (eau souterraine ou eau surface).

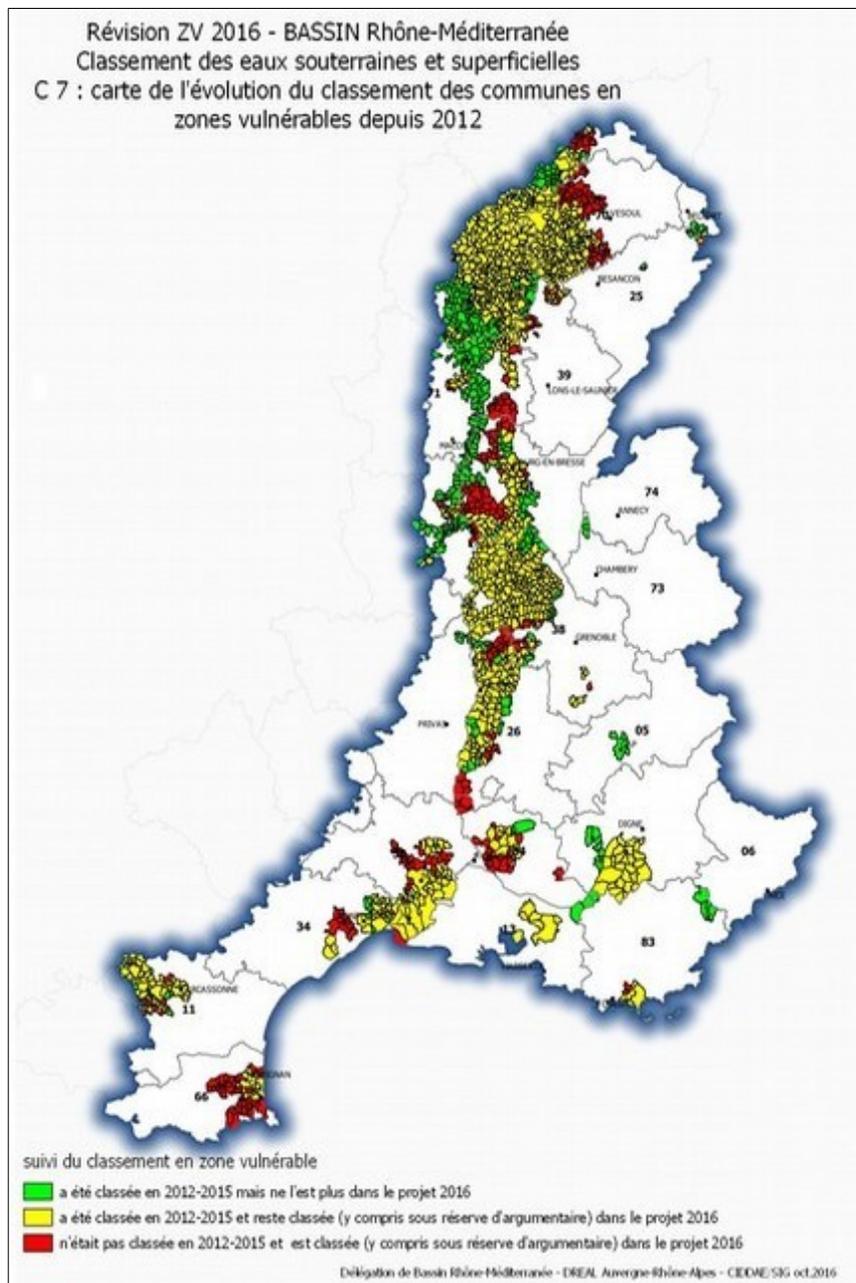
orange : commune classée uniquement au titre des eaux de surface pour la seule partie de son territoire située sur le bassin versant de la masse d'eau de surface polluée ou susceptibles de l'être.

hachuré rouge ou orange : secteur classé sur lequel une expertise complémentaire est nécessaire pendant la phase de consultation.

vert : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau contaminée ou susceptibles de l'être mais non retenue avant la concertation.

vert hachuré : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau contaminée ou susceptible de l'être mais non retenue suite à la concertation.

9.3.8 – Carte C7 de l'évolution du classement des communes en zones vulnérables entre 2012+2015 et le projet 2016 soumis à la consultation.



rouge : commune classée pour au moins un des deux critères (eau de surface ou eau souterraine) dans le projet 2016 et n'étant pas classée au titre du zonage 2012 et de son extension 2015.

jaune : commune classée au titre du zonage 2012 et de son extension 2015 et classée pour au moins un des deux critères (eau de surface ou eau souterraines) dans le projet 2016.

vert : commune classée au titre du zonage 2012 et de son extension 2015 et pré-identifiée dans le projet 2016 mais non retenue suite à la concertation.

9.4 – Annexe 4 : Synthèse des avis émis lors de la consultation du public

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
1	Chambre d'agriculture 01	14/11/2016 + 14/12/16	- nappe des cailloutis de la Dombes - Bief de l'enfer -Ruisseau du Cone / du Menthon - Moignans - les Sânes	Souhait d'une approche plus pragmatique et plus proche de la réalité des territoires aux activités de polyculture et élevage	-nappe des cailloutis de la Dombes : sous compartimentation demandée au droit du secteur de Miribel - Bief de l'enfer : seul point de mesure à l'aval d'une commune sans assainissement collectif ; les 2 teneurs problématiques à l'issue d'une forte période de sécheresse (été 2014) -Ruisseau du Cone / du Menthon : récepteur d'une STEP de grande capacité ; teneurs déclassantes ne correspondent à aucune période d'épandage, ni de lessivage -Moignans : point de mesure à l'aval STEP de Baneins non conforme ; valeurs déclassantes l'été sans drainage naturel observé - les Sanes : point déclassant situé bien en aval dont la teneur peut s'expliquer par les conditions météorologiques de l'année et de l'été 2015

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
1	FDSEA 01 et Jeunes Agriculteurs de l'Ain	22/11/2016 (hors délai)	-nappe Cailloutis de la Dombes au droit du secteur de Miribel -Bief de l'enfer -Ruisseau du Cone / Ruisseau du Menthon -Moignans - Les Sanes	- classement à circonscrire avec sous compartimentation de la nappe Cailloutis de la Dombes au droit du secteur de Miribel - arguments sur les autres secteurs	-opposition aux règles de classement (sur-transposition des normes européennes du seuils de 50mg/l et sur les critères définissant l'eutrophisation) -manque de méthode sur les analyses de l'eau (1 seul échantillon à plus d'une dizaine selon les points, périodicité ...). Non prise en compte de l'analyse du contexte climatique ou de l'évolution des teneurs à long terme -logique de présomption de culpabilité quand une mesure dépasse le seuil, charge à la profession de démontrer qu'elle n'est pas en cause. -polyculture-élevage interprétée comme un problème par les services de l'Etat alors qu'elle garantit un équilibre de la flore et un emploi important. -crise agricole sans précédent où il est inenvisageable d'obliger à de nouvelles mises aux normes. Cessation d'activité pour de nombreuses exploitations d'élevage -conséquence du zonage : perte de surface en prairies, modification du paysage, perte de la biodiversité Soutien des demandes de la Ch Agri de l'Ain -Nappe Cailloutis de la Dombes : teneurs très disparates entre des points MIRIBEL et St Maurice de Beynost très proche : sous compartimentation de la nappe au droit du secteur de Miribel -Bief de l'enfer : commune sans asst collectif, 2 teneurs problématiques après une période de sécheresse (été 2014) n'ayant pas permis aux plantes de prélever l'azote : pollution donc due aux conditions météorologiques et non pratiques des agriculteurs -Ruisseau du Cone / Ruisseau du Menthon : récepteur d'une STEP de grande capacité ; teneurs déclassantes ni en période d'épandage, ni de lessivage -Moignans : point de mesure à l'aval STEP de Baneins non conforme ; teneurs déclassantes en été 2015 lors de l'épisode caniculaire sans drainage naturel observé - Les Sanes : point déclassant bien en aval dont les teneurs s'expliquent par les conditions météorologiques (été 2015) ; mesures effectuées sur le département 01 toutes <18 mg/l
7	Carole Tonin	10/11/16	Ardèche	Questions sur l'Ardèche	- pourquoi peu de stations de mesure en Ardèche ? - Carte C6 : que veut dire concertation (qui ? Sur quelle base?) Pourquoi Peaugres, Davézieux, Saint Clair, Saint Désirat, Saint Etienne de Valoux et Andance sont exclues du classement après concertation? - carte C7 : précisions sur les éléments qui ont motivés le déclassement des communes de Davézieux, St Etienne de Valoux, Thorrenc et Vernosc-les-Annonay ? - aucune mesure dans la vallée du DOUX? commune de Colombier le Vieux, Boucieu le Roi, St Barthélémy le Plain - Y a t'il des réunions publiques prévues?

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
26	Chambre d'agriculture 26	16/11/16	FRDG248 - Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme : 21 communes FRDG248 - Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme et FRDR1343 -Bouterne : 2 communes : Croze-Hermitage ; Larnage FRDR314 - l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse : 7 communes	Défavorable	Demande de déclassement 2 communes Croze-Hermitage et Larnage et 7 communes sur FRD314 Herbasse Dérogation au classement pour 21 communes sur FRDG248 Avis défavorable au projet et sollicitation d'une dérogation au titre de la crise laitière du caractère extensif des productions et des actions déjà engagées sur ce territoire. Déclassement des communes des secteurs Herbasse et Joyeuse, Croze-Hermitage et Larnage.
38	Marie-José FERROIL Adjointe de la commune et agricultrice	07/11/16	FRDG248 - Molasses miocènes du bas Dauphiné entre vallées de l'Ozon et de la Drôme	Commune Montfalcon 38255 demande de preuve de contamination FRDG248	Peut-on amener la preuve que les eaux souterraines de la commune de Montfalcon ont une teneur en nitrate supérieure à 50 mg, alors que les analyses faites dans un forage pour l'eau potable sur la limite de Montfalcon nous font ressortir une teneur de 5,3 mg à 80 m de profondeur. Ces analyses sont consultables sur le site orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do Ici les cultures sont pratiquement inexistantes à cause du relief accidenté.
38	Chambre d'agriculture38	16/11/16	FRDG248 - Molasses miocènes du bas Dauphiné entre vallées de l'Ozon et de la Drôme : Marnans ; Montfalcon ; Saint Clair sur Galaure ; Saint Antoine l'Abbaye (incluant Dionay suite à la fusion) FRDR466a - Oron et Raille	Demande de déclassement de plusieurs communes	déclassement 4 communes Marnans ; Montfalcon ; Saint Clair sur Galaure ; Saint Antoine l'Abbaye (incluant Dionay suite à la fusion) sur FRDG248 ; 7 communes sur FRDR466a Oron et Raille

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
38	Députée de l'Isère Michèle Bonneton	17/11/16	FRDG248 - Molasses miocènes du bas Dauphiné entre vallées de l'Ozon et de la Drôme	Saint Antoine l'Abbaye et Dionay (fusion depuis 1er janvier 2016 sous le nom St Antoine l'Abbaye) : les activités agricoles pratiquées sur la commune ne contribuent pas significativement à la pollution par les nitrates	conséquences du classement non négligeables pour la petite dizaine d'élevage concernés sur ce secteur où certains éleveurs ont déjà fait des investissements importants pour un stockage de 4 mois qui devront être augmenté à 6 mois. Viabilité déjà très difficile pour les éleveurs dont certains ont plus de 55 ans et pourront renoncer à leur activité laitière. Paradoxe que les agriculteurs les plus impactés par le zonage soient ceux dont les pratiques agronomiques et d'élevage sont les moins susceptibles de contribuer à une pollution nitratée : systèmes herbagers extensifs avec peu d'utilisation d'engrais chimiques et recours modéré à l'ensilage (AOP St Marcellin). Commune dans le périmètre d'un contrat de rivière Sud Grésivaudan incluant des actions sur cette thématique.
38	CD Isère	18/11/16	Nantes en Rattier Marnans Montflacon ST Clair sur Galaure Saint Antoine l'Abbaye (incluant Dionay suite à la fusion) La Forteresse Plan Quincieu Saint-Geoirs Saint-Michel-de-Saint-Geoirs Saint-Paul-d'Izeaux Saint-Pierre-de-Bressieux	Défavorable au classement de 12 communes	-BV Rival Amont : 7 communes : résultats complémentaires en oct 2016 : absence de dépassements sur le BV du raval en amont de la confluence avec la Coule et sur affluent de la Baïse -Nappe Molasse miocène Bas Dauphiné : 4 communes valeurs faibles en azote -Nantes en Rattier : pas d'aggravation sur le captage du Creux et programme d'action AAC signé et constitue la bonne échelle pour reconquérir la qualité de l'eau plutôt que le classement de la totalité de la commune en ZV -partition demandée de la ME Oron + Raille, la partie amont étant en bon état -sollicite une application circonstanciée des critères nationaux pour prendre en compte les spécificités iséroises en particulier en zone de montagne
38	Maire de Quincieu-38470	05/12/2016 (hors délai)	Quincieu	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Saint Clair sur Galaure-38940	01/12/2016 (hors délai)	Saint Clair sur Galaure	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Marnans -38980	28/11/2016 (hors délai)	Marnans	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Saint Antoine l'Abbaye – 38160	28/11/2016 (hors délai)	Saint Antoine l'Abbaye	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Nantes en Rattier – 38350	01/12/2016 (hors délai)	Nantes en Rattier	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
38	Maire de La Forteresse - 38590	05/12/2016 (hors délai)	La Forteresse	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Saint Geoirs -38590	28/11/2016 (hors délai)	Saint Geoirs	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Montfalcon – 38940	30/11/2016 (hors délai)	Montfalcon	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Saint Pierre de Bressieux -38870	28/11/2016 (hors délai)	Saint Pierre de Bressieux	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Saint Paul d'Izeaux – 38140	28/11/2016 (hors délai)	Saint Paul d'Izeaux	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
38	Maire de Saint Michel Saint Geoirs -38590	14/12/2016 (hors délai)	Saint Michel Saint Geoirs	Déclassement de la commune vu le contexte agricole	
69	Chambre d'agriculture 69 Gérard Bazin	16/11/16	FRDR10044 – Morgon	Demande de déclassement : 16 communes	Secteur viticole et sources de pollution domestique
73-74	Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc	14/11/16		Favorable	<i>NB : département non concerné par le projet de classement</i>
21	Garnier Laurent	17/11/16	Eperney sous Gevrey	Remise en cause du classement Eperney sous Gevrey (21246)	Extrémiste pour les eaux superficielles (limite au plus en amont possible du chevelu). Eaux souterraines : chevauchement aléatoire des nappes alors que sols très argileux 30 à 55 % et sans percolation
21	Domaine Albert Grivault 21190 Meursault	17/11/16	FRDR10272 - ruisseau de Meursault	Demande de déclassement des communes pour ruisseau de Meursault	P90 pas adapté aux séries importantes de résultats : méthode à retenir médiane ou moyenne non représentativité de la mesure avec 1 dépassement sur 12 Pollution nitrates imputables à l'assainissement d'Auxey Duresses non raccordé à la station d'épuration de Meursault
39	BONGAIN Cédric agriculteur	28/10/16	Balaiseaux et Parcey	Remise en cause du classement proposé	1/ Communes de Balaiseaux et Parcey : distance entre les points de mesure et les communes classées de 15 et 30 km ; concentrations eaux souterraines inférieures à 40 ; Balaiseaux n'est pas sur la même masse d'eau. 2/ eaux superficielles : analyse par les syndicats agricoles inférieures à 18 mg/l : problèmes liés aux réseaux d'assainissement ou assainissement individuel et non pas agricoles . 3/ impacts financiers non soutenable pour pour l'agriculture

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
70	GAEC de la Rigotte 70120 La Rochelle	09/11/16	FRDR11427 - Rivière de l'Ougeotte	défavorable à l'extension ZV sur les communes de Cintrey ; La Rochelle ; Molay ; Malvillers	Rivière de l'Ougeotte FRDR11427 : petite structure comprenant une fosse à lisier sous caillebotis non extensible ; stockage du fumier durant tout l'hiver. La fosse est vidée en quantité réglementaire sur les parcelles des communes de Cintrey, Molay, La rochelle, Charmoy52 et Malvillers. Si les parcelles se trouvent en ZV, l'épandage se fera en plus grande quantité uniquement sur Charmoy (non classé). Sur les champs en ZV il faudra acheter de l'engrais ce qui représentera une charge importante pour l'exploitation. Le lisier sera remis au ruisseau. Sur le reste du parcellaire qui est des prairies : en période humide on plante le tracteur ; s'il ne faut pas épandre le lisier quand le matériel porte ...C'est n'importe quoi. On ferait mieux de contrôler les quantité épandue sur chaque parcelle (cahier d'épandage). Les solutions propres « méthanisation » ne sont pas prévues pour les petites structures qui produisent en petite quantité. Le digestat de méthanisation est autorisé mais pas de contrôle des quantités épandues sur les parcelles (j'ai vu 100 000l épandus sur une parcelle de 1 ha dans le même après midi. Contre l'étendue de la ZV aux communes de Cintrey ; La Rochelle ; Molay ; Malvillers dossier avec appui Chambre agriculture 70
70	agriculteurs de la commune de Mailley Chazlot : GAEC Tonnot ; GAEC des Noux ; EARL Jacquemard	15/11/16	FRDR677- La Romaine : Mailley-et-Chazlot	Demande de déclassement de la commune de Mailley-et-Chazlot 70324	
71	BRUNET Pierre-Etienne	28/10/16	FRDG379 - Alluvions du confluent Saône Doubs	Demande de compartimentation complémentaire	Commune St Pierre de Bresse 71351 : demande de compartimentation complémentaire par le Doubs : pas de lien entre le point de mesure puits de Saunières et la commune
BOFC	FRSEA Bourgogne Franche-Comté-Président Frédéric Perrot	14/11/16		Remise en cause du classement proposé (231 communes au titre des ESU ; 241 au titre des ESO)	Dans ces communes proposées au classement, chargements à l'hectare (UGB/ha) sont les plus faibles du bassin et les prairies permanentes représentent un % élevé de la surface agricole utile. Les contraintes imposées par ce nouveau zonage auront un effet inverse de celui recherché. Zones de polycultures-élevage marquées par la crise Surpris des méthodes scientifiques retenues pour le classement Remise en cause du classement : 21 (3MESU ; 1MESO), 25 (1 MESU), 70 (4 MESU, 3MESO), 39 (3 MESU, 2 MESO), 71 (5 MESU, 3 MESO), 90 (1 MESU) soit 231 communes au titre des eaux superficielles, 241 au titre des eaux souterraines

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
88	Philippe Limaux exploitant sur la commune de Isches	10/11/16	captage d'Ainvelle (88)	Demande déclassement toute les communes impliquées par le captage de Ainvelle	captage de Ainvelle : au vu des résultats d analyses de sortir toutes les communes autour du captage de Ainvelle car celui-ci étant dans le village si il est polluer ce n est pas averrer que se soit d origine agricole . Au vu de la conjoncture il nous est impossible aujourd'hui de continuer a nous imposer encore une couche de réglementation supplémentaire alors que nous sommes tous dans une situation financière catastrophique (plus de 50 pour cent des exploitants ne se tire plus de salaire)et les trésorerie de nos exploitations sont negatives pour ma part j ai perdu 30 000 euro de recette laitière en 2015 et 50 000 en 2016 comment peut on au regard des résultats nous faire porter le chapeau de ses soit disant pollutions.
88	FDSEA 88	10/11/16	captage d'Ainvelle (88)	Demande de déclassement 12 communes : Ainvelle, Châtillon sur Saône, Fouchécourt, Isches, Lironcourt, Mont les Lamarche, Provenchères les Darney, St Baslemont, St Julien, Senaide, Les Thons, Thuillières	projet de révision non concevable alors que agriculture subit de plein fouet une catastrophe économique sans précédent. En effet, la zone visée est une zone d'élevage à forte vocation herbagère (> 75% d'herbe, < 1,3 UGB / ha), loin des modèles intensifs.. Jusqu'alors 16 communes étaient classées. Aujourd'hui, le projet retire 4 communes (Grignoncourt, Fignevelle, Godoncourt, Regnevelle). Pourtant pour toutes les autres communes, on constate que toutes les analyses de ces dernières sont inférieures au seuil de classement de 40 mg / l dont un certain nombre d'entre-elles présentent des teneurs de 20 mg / l voire moins. Il est donc contraire aux textes encadrant les modalités de classement de maintenir ces communes en zone vulnérable. Au regard des contraintes apportées par tout classement, les agriculteurs ne peuvent pas comprendre qu'ils exploitent sur des communes où la pollution par les nitrates n'est pas avérée. Les difficultés économiques actuelles rencontrées par les exploitations d'élevage ne sont plus conciliables avec des contraintes réglementaires, à fort impact économique, motivées par un diagnostic de milieu très contestable Déclassement demandé des 12 communes
88	FDSEA 88	10/11/16	captage d'Ainvelle (88)	Demande de déclassement 8 communes : Frain, Gignéville, Marey, Morizécourt, Serécourt, Serocourt, Tignécourt, Viviers-le-Gras	Concernant le forage d'Ainvelle, il est situé en plein cœur du village. La commune n'a pas de station d'épuration. Ainsi, l'origine urbaine de la pollution de ce forage est donc très probable. Nous ne pouvons accepter que l'agriculture soit mise en cause alors même que les collectivités n'ont pas assuré leurs obligations de mise en conformité en matière d'assainissement. Les fluctuations des teneurs relevées militent également pour une pollution d'origine ponctuelle : en effet le relevé des valeurs de 2015 fait état de variations importantes en quelques jours (29 mg/l le 11 mars 2015, et 44,9 mg/l le 17 mars 2015, alors qu'aucune précipitation n'a été enregistrée entre le 5 et le 23 mars 2015). D'autre part, sur la même commune, mais en dehors du village, le forage « la Voie d'Isches » présente des teneurs inférieures à 20 mg/l. Les ressources des communes de Morizécourt et Viviers- le-Gras ont des teneurs de l'ordre de 20 mg/l. Retrait du classement demandé pour 8 communes

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
88	FDSEA 88	10/11/16	captage d'Attigny (88)	Demande de déclassement 6 communes : Attigny, Belmont les Darney, Bleurville, Monthureux sur Saône, Nonville, Relanges	Concernant la ressource d'Attigny, elle est abandonnée depuis 1998 et n'a jamais fait l'objet d'une DUP. A ce titre, sur les bases de l'avis de l'hydrogéologue Cachet-Marly, cette ressource ne bénéficie d'aucune protection directe, et se trouve en aval direct d'une habitation. D'autre part, il est fortement regrettable que ni les services de l'Administration, ni la Chambre d'Agriculture n'aient été informés de son état de dégradation (> 40 mg/l) depuis 2012 rendant impossible toute alerte et action de prévention. Cette situation va avoir de lourdes conséquences sur les exploitations concernées. De plus, sur ce secteur, les surfaces en prairies permanentes, rajoutées aux surfaces boisées, représentent entre 80 et 92% de la surface communale. Avec en moyenne 13,6 % de surfaces cultivées, le risque de lixiviation est donc particulièrement limité sur ces communes. Les teneurs en nitrates enregistrées (20 à 30 mg/l) sont inférieures au seuil de classement.
30	SMAGE Gardons - CLE Gardons	03/11/16	FRDG220 Molasses miocènes du bassin d'Uzès FRDG322 Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze :	Demande de déclassement : 9 communes sur FRDG220	FRDG220 Molasses miocènes du bassin d'Uzès : demande de maintenir la compartimentation retenue en 2015 (non classement de la zone sud ou aval de la ME) : aucun ajout de communes par rapport à 2015 (9 communes concernées). Intérêt d'enclencher un travail d'amélioration de la connaissance de type captages prioritaire pour comprendre les phénomènes en jeu et les disparités observées à l'échelle de la masse d'eau pour mieux cibler les actions et améliorer leur efficacité. FRDG322 Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze : favorable à la compartimentation proposée (non classement Gardons d'Anduze et d'Alès). Questionnement sur la représentativité du captage de Ste Anastasie. Intérêt pour enclencher un travail d'amélioration de la connaissance de type « captage prioritaire » pour comprendre les phénomènes en jeu et les disparités à l'échelle de la masse d'eau pour mieux cibler les actions et améliorer leur efficacité.
34	Chambre d'agriculture 34	08/11/16	FRDR149 - ruisseau du Pallas FRDG102 - Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez FRDR137 - Le Dardaillon FRDR138 - Le Bérange FRDR145 – Coulazou : 9 communes	Défavorable Demande de déclassement plusieurs communes	-remise en cause de l'usage du P90 -interrogation quant à la pertinence et l'efficacité de la concertation préalable (2 réunions 19/07 et 15/09) car avis non repris dans le projet soumis à la consultation (BV Coulazou). Déclassement : FRDR149 - ruisseau du Pallas : 3 communes : Loupian ; Méze ; Villveyrac FRDG102 - Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez : 1 commune : Le Crès FRDR137 - Le Dardaillon : 1 commune : Saint Christol FRDR138 - Le Bérange : 4 communes : Beaulieu ; Montaud ; Saint Drézéry ; Sussargues FRDR145 – Coulazou : 9 communes

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
34	Maire de Montaud 34160 Montaud	07/11/16	FRDR138 - Le Bérange	Déclassement 1 commune : Montaud	Montaud 34164 : commune pour 45 % de sa superficie sur le bassin de l'étang de l'Or. Ce territoire du bassin de l'étang de l'Or, est composé de 85 % de garrigues. La SAU compose 15 % du territoire dominée par la vigne (80 % SAU) et quelques prairies permanentes. Seuls demeurent 5 à 10 ha de cultures annuelles (céréales, cultures faunistiques) susceptibles de jouer un rôle dans la propagation des nitrates, bien que conduites de façon extensives. Il me semble que notre territoire n'influence en rien la qualité des eaux superficielles de ce bassin.

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
34	FDSEA34	16/11/16	FRDR149 - ruisseau du Pallas : 3 communes : Loupian ; Méze ; Villveyrac FRDG102 - Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez : 1 commune : Le Crès FRDR137 - Le Dardaillon : 1 commune : Saint Christol FRDR138 - Le Bérange : 4 communes : Beaulieu ; Montaud ; Saint Drézéry ; Sussargues	Demande de déclassement	<p>La FDSEA34 fait part de son incompréhension face à la décision totalement arbitraire de fixer le seuil limite avant une hypothétique eutrophisation du milieu à 18 mg/l de nitrates. Une étude doit être réalisée afin de fixer un seuil objectif. De plus le manque de diagnostic approfondi avant le classement des zones stigmatise l'agriculture et la rend seule responsable de la présence de nitrates sans qu'aucune preuve ne soit apporté à cela. FDSEA34 constate que le président de la chambre régionale d'Occitanie a fait part dans son courrier de 25 juillet -auquel toutes les chambres départementales s'associent- de son désir de voir la réglementation comprise et appliquée pour un aboutissement final tendant à l'amélioration de la qualité de l'eau pour l'ensemble des bassins versants concernés par le nouveau zonage. Pour ceci, il préconise d'éviter le classement de tout bassin versant ou de toute commune pour lesquels plus de 70% de la SAU est occupée par des cultures faiblement émettrices en azote, comme les cultures pérennes, les parcours...</p> <p>BV du Pallas (FRDR149) : L'analyse technique de la Chambre d'Agriculture est à nouveau très claire sur ce secteur : la SAU ne représente que 30% de la surface du bassin versant, et, comme l'indique le tableau ci-dessous, 71% de cette SAU est composée de vignes, vergers, et surfaces herbagères. Ainsi, comme nous l'indiquions plus haut, il est crucial de suivre les préconisations du Président de la Commission Professionnelle Eau et Agriculture de la Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie et ainsi de ne pas classer le bassin du Pallas. Données sur la SAU dans le BV du Pallas (tableau fourni).</p> <p>Autres communes : Enfin, en se basant sur la même préconisation, nous nous apercevons que de nombreuses communes du département ne devraient pas être classées en zones vulnérables aux nitrates : Ainsi, nous demandons à ce qu'en application du seuil fixé à 70% pour définir un « secteur où l'activité agricole est exclusivement de nature arboricole ou viticole ou pastorale, activité faiblement émettrice d'azote », les communes suivantes ne soient pas classées : Beaulieu, Le Crès, Montaud, Saint Christol, Saint Drézéry et Sussargues. Données sur la SAU pour ces communes (tableau fourni).</p>

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
34	FDSEA34	16/11/16	FRDR145 – Coulazou : 9 communes	Demande de déclassement	<p>BV Coulazou (FRDR145) : L'analyse technique réalisée par la chambre d'agriculture révèle que le débit d'étiage du Coulazou correspondrait uniquement au débit de soutien issu des rejets des stations d'épurations. Or, aucune de ces stations n'est placée sur un contributeur, et ceux-ci sont tous à sec en période estivale. Partant de là, aucun des contributeurs ne peut réaliser d'apport en nitrates au Coulazou, au moins en période sèche ! Le point de suivi de qualité de l'eau étant situé tout en aval du bassin versant, on peut en conclure que les mesures réalisées ont mesuré la concentration des rejets des stations d'épurations (le débit d'étiage du Coulazou correspondant au débit de soutien des STEP). Ainsi, selon toute vraisemblance, l'agriculture ne saurait être tenue pour responsable du taux de nitrates dans ce cours d'eau. Données sur la SAU dans le BV du Coulazou (tableau fourni).</p> <p>De plus, au regard du tableau issu de la même analyse technique, nous constatons une SAU composée à plus de 80% de cultures faiblement demandeuses d'azote. Ajoutez à cela leur situation, pour la plupart dans la partie aval du bassin versant, dans un secteur de faible pente et vous comprendrez que les éventuels apports azotés ne pourraient pas s'écouler jusqu'au contributeur du Coulazou drainant la zone, à moins d'un important ruissellement, et donc encore moins parvenir jusqu'au Coulazou lui-même.</p>

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
66	Stanislas Jonquères d'Oriola Corneilla del Vercol	17/11/16	Corneilla del Velcol et Montescot	Demandes de déclassement	aberration des contraintes et de la délimitation pour Corneilla del Velcol et Montescot. Je suis agriculteur depuis plus de 30 ans et pratique une agriculture bio sur toutes les prairies bordant l'Agouille de la Mar de Montescot à Cornilla (ligne de chemin de fer). Mon grand père avait déjà cette pratique de respect de l'environnement. Le classement me paraît compétement infondé compte tenu des pratiques agricoles sur cette zone. La seule zone de l'Agouille de la Mar contenant des nitrates est bien après Aleny et la faute n'est pas du à une agriculture qui ne respecte pas l'environnement mais à la STEP d'Elne. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la potabilité (30 mg/l). Il faut donc voir avec les collectivités et non toujours accuser le monde agricole (et du coup lui mettre des contraintes supplémentaires).
66	Pascal MAILLOLS agriculteur bio 66130 CORBERE	16/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	Le zonage pour les Pyrénées Orientales est totalement injustifié. Une étude hydrogéologique démontre que les nappes du quaternaire sont compartimentées donc que la pollution vient forcément du bassin versant du puits. Sur les 4 points de pollutions, l'origine n'est pas agricole . A Thuir, il y a un poulailler privé au dessus du puits (les fientes de poules sont fortement chargées en azote). A Elne l'agriculture n'est plus significative mais l'activité de la plate forme de compostage augmente. Autour de Villelongue de la Salanque, l'eau des forages agricoles est de bonne qualité et le forage en question est en ville et n'existe plus. A Pia, une étude prouve que l'assainissement urbain est à l'origine de la présence d'azote. Pardonnez moi l'expression mais ça c'est le ponpon ! L'eau de nos rivières ne contient des nitrates que lorsqu'elle est polluée par des rejets qui n'ont rien à voir avec l'agriculture. Dans notre département, de plus en plus d'agriculteurs se lancent dans la culture biologique, ceux qui n'y sont pas encore sont en culture raisonnée, c'est bien la preuve que nous prenons soin de la terre. Cette directive ne fait que rajouter des contraintes techniques et financières à nos entreprise STOP. Laissez nous faire notre travail correctement et arrêtez de nous assommer de réglementations et de directives.
66	Jean CONNES viticulteur Baixas	17/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	cf FDSEA66 Abus de pouvoir. Méconnaissance de la réalité du terrain. Utilisation abusive du sacro saint principe de précaution. Proposition basée sur le facilité : classement d'un maximum de communes pour être tranquille et les agriculteurs subissent les conséquences. Aucun argumentaire valable : la pollution constatée n'est pas d'origine agricole. Thuir (poulailler). Elne (friches et plateforme de compostage) ; Pia (étude BRGM non prise en compte). Etang de Canet : un seul point présente un problème (agouille de la Mar) et vous classez toute la zone sans tenir compte des rejets de la STEP d'Elne. Revoyez votre copie et n'oubliez pas que les paysans ne sont pas obligés de payer pour 450000 habitants et surtout que ce classement ne règlera en rien le problème puisqu'il est prouvé que les contaminations ne sont pas d'origine agricoles.

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
66	Didier CERVIA 66	16/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	Nous sommes un département 66 soumis au climat méditerranéen, c'est à dire qu'il pleut rarement mais quand il pleut il pleut souvent très fort. Nos anciens ont par rapport à cela entretenu un réseau d'Agouilles pour évacuer l'eau rapidement en cas d'intempérie. Notre terroir est très morcelé, nous n'avons pas les grosses parcelles de la Beauce. Si chaque fois qu'une parcelle qui se situe à proximité d'un cours d'eau, d'un agouille qui elle ne voit l'eau que très rarement, il faut laisser une bande de 50m non cultivée, bon nombre de parcelles ne seront plus cultivées. Dans un territoire déjà soumis à une très forte pression immobilière ou malgré le nombre de terres incultes il est très difficile de trouver du foncier agricole, cela mettra les plus petites agriculteurs en grande difficulté. La surface agricole a grandement diminué dans le 66, le prix des intrants agricoles a fortement augmenté, mathématiquement, l'agriculture « pollue » moins. Si comme dans toutes les grandes démocraties, la France laisse un peu plus de pouvoir décisionnaire à chaque région par rapport à ses spécificités, on ne déciderait pas à Paris en même temps pour tout le monde. L'agriculture méditerranéenne a toujours été sacrifiées par rapport à d'autres intérêts. Il serait temps de savoir si les po doivent devenir la maison de retraite d'une partie de la France ou si on peut espérer pouvoir continuer à travailler sans s'excuser de faire notre métier.
66	EARL CANDAIL exploitation viticole 66300 Villemolaque	16/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	en accord avec notre FDSEA, les JA66 et même notre DDTM nous nous opposons totalement au zonage proposé pour le 66. Ce zonage est injustifié notamment pour la commune de Villemolaque et l'agouille de la Mar : le problème nitrate de l'Agouille est en aval d'Elne, or Villemolaque est en amont ; l'incidence de la commune sur l'Agouille est injustifiée compte tenu des courbes de niveaux
66	Domaine Grain d'Orient 66220 Caudiès de Fenouillèdes	16/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	Je ne suis pas concernée mais en tant que professionnelle de l'agriculture je tiens à soutenir mes confrères. Dans les zones que vous souhaitez encore plus réglementées, les agriculteurs sont déjà mis à mal à la fois par un arsenal de décrets et de lois environnementales et par une pression du tissu urbain qui va toujours plus en avant des terres arables. Peut être serait il temps de surveiller d'un peu plus près les communes et leurs systèmes d'épuration très souvent sous équipés plutôt que de taper systématiquement sur les agriculteurs ; dans notre département l'agriculture est le plus gros employeur et sans elle, il n'aurait que le tourisme pour survivre. Il serait bien que les organismes de l'état en prennent réellement conscience et arrête de nous rendre la vie encore plus compliquée. J'espère que vous tiendrez réellement compte de la consultation publique dans le projet final.

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
66	EARL 3A Bio de France	15/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	<p>...Il semble indéniable que vous serez attentifs à l'avis des citoyens de notre département (66) et notamment celui des agriculteurs injustement visés par cette mesure.</p> <p>Les pollutions actuellement reconnues et certifiées par des prélèvements, ne sont pas issues des modes de productions agricoles perpétués dans notre département. Une telle mesure viendrait alourdir injustement les contraintes et les trésoreries des principales entreprises dédiées au développement agricole et par conséquent les activités partenaires ou sous traitante de l'agroalimentaire.</p> <p>Notre département subit depuis quatre décennies les frasques des productions importées ayant décimé 4/5ème de la profession des PO, acculée à des soucis de trésorerie.</p> <p>Les friches sont de plus en plus nombreuses et trop souvent occupées par des quantités d'animaux de compagnie (souvent équins) dont le nombre est incompatible à la superficie occupée (qui serait prohibée pour un agriculteur éleveur). Ces conditions nécessiteraient probablement des contrôles ou une réglementation particulière utile et de santé publique.</p> <p>Depuis plusieurs années tous les agriculteurs du département ont (quant à eux) pris conscience des problèmes phytosanitaires et nombreux sont ceux qui travaillent en appliquant l'Eco Phyto volontaire, sous diverses formes d'appellations tournées vers une conversion ou un mode quasi ou totalement biologique.</p> <p>Un tel ZONAGE est donc injustifié et fortement préjudiciable pour les acteurs agricoles du département.</p> <p>Il serait plus judicieux d'aider les communes (ou communautés de communes), responsables de leur traitement des eaux, à mettre leur centre de traitement en conformité pour la salubrité humaine de notre département, de plus en plus en orienté vers un tourisme de toutes saisons.</p>

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
66	FDSEA66	15/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	<p>positions objectives de la FDSEA66. En effet, nous avons participé à toutes les réunions de préparation organisées par la DREAL et nous avons même reçu sur le terrain une délégation de la DREAL. L'objectif était bien entendu de démontrer voire de prouver que les contaminations recensées n'étaient pas d'origine agricole.</p> <p>4 points de contrôle ont révélé une contamination certaine : après vérification des points de contrôle, il apparaît que l'origine de ladite contamination n'est pas et ne peut pas être agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thuir : le point de contrôle se situe dans un poulailler et qui plus est à proximité d'une station d'épuration qui ne présentait pas les normes requises au moment des prélèvements/ - Elne : le point de contrôle est en dessous de la plate de compostage, dont là encore il est prouvé que celle-ci n'est pas encore aux normes requises. - Villelongue de la Salanque : le point de contrôle n'existe plus donc comment peut-on évaluer une contamination sur un point de contrôle fermé ? - Alenya avec le point de L'agouille de la Mar : là encore la contamination n'apparaît que sur un seul point celui d'Alenya mais l'origine agricole ne peut être prouvée avec certitude compte tenu du fait que les rejets de la STEP d'Elne dans la dite Agouille de la Mar sont fortement chargés en nitrates. - Le bassin versant de l'étang de Canet : l'eutrophisation n'est pas d'origine agricole et la teneur en azote démontre bien que ce ne peut pas être une origine agricole. <p>Nous ne comprenons pas, comment encore aujourd'hui, alors que les services de la Chambre d'Agriculture, la DDTM et le syndicalisme ont travaillé pour démontrer que les pratiques agricoles ne peuvent pas être à l'origine des contaminations, notre département se trouve encore avec plus de 60 communes qui risquent d'être classées. Nous ne pouvons cautionner cette obstination qui d'une part met la profession agricole au banc des accusés pour un délit qu'elle n'a pas commis alors que les pratiques agricoles ont évolué afin justement de ne pas arriver à de tels rejets.</p> <p>Dans l'argumentaire nous tenons à mettre en avant le rapport du BRGN remis à la DREAL et complété, qui atteste bien certains points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La contamination du point de Pia n'est pas d'origine agricole. - Les nappes du quaternaires sont hétérogènes et compartimentées. <p>Pour toutes ces raisons, nous demandons au Préfet de Région de revenir sur les propositions de la DREAL afin de valider le classement de 0 commune pour le département des PO et de mettre en place une vraie étude de terrain qui permettra de trouver quelle est l'origine de ladite contamination.</p> <p>Vous ne pouvez faire supporter aux agriculteurs du département les conséquences de ce classement sachant que l'origine des contaminations n'est pas de leur fait, sachant que les pratiques des agriculteurs vont dans le bon sens, sachant surtout qu'un tel classement signerait la fin de la filière BIO dans les PO.</p>

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
66	Jean Claude DELSENY 66	14/11/16	communes du 66	Demandes de déclassement	La proposition de zone vulnérables est inacceptable elle remet en cause l'agriculture .ces proposition sont dirigées ; et le fait de personnes que je nommerait destructeurs de l'économie française. ils créent un désert qui sera conquit par la lande et les incendies.Bravo
66	SCEA Vergers du soleil – Julien ESCANDE 66200 THEZA	15/11/16	Théza ; Elne	Demandes de déclassement	Je suis arboriculteur. Les parcelles de mon exploitation sont situées sur les communes de Théza et Elne. La FDSEA66 m'a informé du dossier en cours. Je suis engagé dans une certification GlobalGAP depuis 2004. Les préoccupations environnementales sont au cœur de ce référentiel et nous apportons une attention particulière à tous les impacts que notre activité pourrait engendrer dans le milieu naturel. Les nitrates sont essentiellement apportés à notre niveau par l'utilisation de fertilisants. A ce titre, et tel que le prévoit la réglementation en vigueur, nous effectuons une fertilisation raisonnée de nos parcelles et nous enregistrons l'ensemble de nos interventions. De plus, la détermination soigneuse de la dose à épandre sur une parcelle en prévision des besoin de la culture contribue à éviter la situation de sur fertilisation et par conséquent du risque de fuite qu'elle comporte. d'autre part, au vu des nombreuses investigations menées par différents organismes, il a pu être mis en évidence un certain nombre de points qui amène à la conclusion que cette nouvelle délimitation n'est en aucun cas justifiée. La nappe plio quaternaire située en sous sol du département représente aujourd'hui la principale retenue en eau du département. Cette nappe est régénérée en permanence par différents systèmes d'alimentation que l'on suppose plus qu'on ne connaît réellement, une étude à ce sujet est en cours avec le Conseil Général. Dans le projet, il apparaît que la nappe quaternaire est classée dans son ensemble alors que seuls 4 forages ont quelques valeurs au dessus de 40 mg/l ce qui reste toujours conforme à la limite définie par la réglementation (eaux de consommation 50 mg/l). Lorsqu'on s'intéresse à la structure géologique de cette nappe quaternaire on constate que celle ci est hétérogène et compartimentée et est localisée entre deux couches d'argiles donc étanches. Une étude hydrogéologique démontre que les pollutions constatées à ces forages sont de ce fait à rechercher au niveau de leur bassin versant. Si on regarde de plus près l'origine de ces concentrations plus élevées on constate que ces pollutions ont différentes origines mais ne proviennent jamais de l'agriculture. A Thuir, pollution ponctuelle par un poulailler privé situé en amont du point d'eau. A Elne, où l'agriculture n'est plus présente de manière significative sur le bassin versant, on constate la présence d'une plate forme de compostage qui a augmenté ses capacités de traitement. Elle a donc été dans l'obligation d'améliorer son fonctionnement pour réduire son impact sur l'environnement. A Pia, le BRGM a prouvé par une étude indiscutable que l'azote retrouvé provient de l'assainissement urbain. A Villelongue de la Salanque, le forage en question n'existe plus et les forages agricoles analysés autour présentent tous de faibles concentration qui amènent à la conclusion que l'eau est de bonne qualité. Il apparaît donc clairement qu'aucune de ces pollutions à ces points de prélèvement n'est en provenance d'activités d'origine agricoles. Etang du Canet : quatre cours d'eau traversent ces communes la Réart, la Fosseille, le Loberes et l'Agouille de la Mar. La teneur la plus importante est sur l'Agouille de la Mar

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
					a cependant que 30 mg/l bien en dessous dus euil de potabilité de 50 mg/l. Le point de rejet a été identifié et provient de la STEP d'Elne. c'est exactement à partir de ce point que les nitrates sont retrouvé dans l'eau de l'Agouille de la Mar. Si on considère que la limite de qualité réglemenatire donnée pour l'eau potable est celle qui est la plus restrictive car étant consommée par l'ensemble de la population incluant les personnes les plus vulnérables nous ne pouvons pas conclure que les concentrations relevées méritent le terme de « pollution ». d'après l'ensemble des points présentés, nous constatons donc que les teneurs en nitrates les plus importantes dans le département du 66 n'ont jamais pour origine une activité agricole quelle qu'elle soit. Les différentes réglementations nationales et européennes en vigueur concernant nos activités agricoles conduisent déjà à la réduction de l'impact environnemental lié aux rejets de nitrates. Ces rejets sont donc très faibles et non significatifs. Les agriculteurs mettent donc déjà en place au sein de leur exploitation agricole un certain nombre de mesures limitant fortement l'impact de leurs activités sur le milieu naturel. Si le projet est validé les concentrations les plus élevées constatées ne seront pas réduites étant donné qu'elle n'ont pas d'origine agricole. Cependant les agriculteurs seront encore une fois pointés du doigt car considérés illégitimement comme « pollueurs » alors que les conclusions des études réalisées prouvent incontestablement le contraire. Ils seront de plus pénalisés par une réglementation complètement injustifiée au vue des études menées sur le sujet. Il est important de s'intéresser aux bases même du problème et non de trouver des boucs émissaires pour porter le chapeau !
66	EARL Vergers Escande – Julien ESCANDE 66200 THEZA	15/11/16	Théza ; Villeneuve de la Raho, Corneilla del Vercol, Ortaffa	Demandes de déclassement	idem SCEA Vergers du soleil
66	SCEA Peps – Julien ESCANDE 66200 THEZA	15/11/16	Canet en Roussillon	Demandes de déclassement	idem SCEA Vergers du soleil
66	EARL du Riberal – Julien ESCANDE 66200 THEZA	15/11/16	Théza ; Elne	Demandes de déclassement	idem SCEA Vergers du soleil
66	EARL des Garrigues – Julien ESCANDE 66200 THEZA	15/11/16	Ortaffa, Corneilla del Vercol, Alénya	Demandes de déclassement	idem SCEA Vergers du soleil

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
66	SCA THEZA-FRUITES – Julien ESCANDE 66200 THEZA	15/11/16	Théza, Villeneuve de la Raho, Ortaffa, Corneilla del Vercol, Alénia, Elne, Canet en Roussillon	Demandes de déclassement	coopérative fruitière dont je suis président. Les 7 exploitations adhérentes qui exploitent 70ha de vergers ont leurs parcelles situées sur les communes de Théza, Villeneuve de la Raho, Ortaffa, Corneilla del Vercol, Alénia, Elne, Canet en Roussillon. La coopérative est une entreprise dynamique en pleine expansion porteuse de projets de développement pour les années à venir. Certaines exploitations agricoles ont fait l'acquisition de nouvelles parcelles et ont donc réalisé d'importants projets de plantation. Ces plantations permettent d'estimer la production globale à 3000T de fruits en 2017 et 4000T à l'horizon 2020 soit une augmentation non négligeable de 61,9 % par rapport à 2016. Il est donc indispensable que la structure de conditionnement se tienne prête à cette évolution de volume au niveau de son infrastructure et de son matériel. Dans cette optique, un agrandissement du bâtiment de 800m2 est en cours de réalisation et sera opérationnel pour la campagne 2017. Le coût de cette extension, bâtiment et matériel confondus, avoisine les 1,5Md'€. Cette augmentation d'activité entrainera de plus al création d'emploi. La FDSEA66 m'a informé du dossier en cours. Certaines exploitations adhérentes sont engagées dans une certification GlobalGAP depuis 2004 pour les plus anciennes. La coopérative est certifiée avec l'ensemble de ses adhérents dans le cadre de l'option 2 depuis 2013. Idem SCEA Vergers du soleil
66	Perpignan Métropole-Président	13/12/2016 (hors délai)		classement disproportionné	
66	Conseil départemental Pyrénées Orientales	15/12/2016 (hors délai)		défavorable	
Occitanie	FRSEA Occitanie et JA Occitanie	03/11/2016 + 14/11/16		défavorable	3 points dénoncés : 1/l'absence totale de diagnostic préalable concernant les causes de la pollution des secteurs identifiés, conduisant à la condamnation de fait de l'agriculture, jugée responsable sans qu'aucune preuve ne soit établie ; 2/ la valeur arbitraire de 18 mg/l de nitrates, choisie en dehors de tout fondement scientifique et stigmatisant l'agriculture en l'absence de toute étude sur les origines de ces dépassements ; 3/ le mode de calcul adopté pour ces nouveaux classements fondés sur le percentile 90 qui conduit à retenir la valeur maximale dès lors qu'il existe moins de 10 mesures. Notre réseau s'oppose au classement de zones vulnérables 2016, qu'il juge abusif et qui conduit à une explosion des surfaces agricoles contraintes, sans certitude sur l'efficacité des mesures mises en place. Il réclame à nouveau, comme il le fait depuis plus de 10 ans, le calcul de l'impact socio-économique de tels classements sur les exploitations agricoles et leurs territoires, et réclame un dispositif de compensation des surcoûts engendrés. 4/ déclassement demandé de toutes les communes portant la mention d' « avis réservé »

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
4	Vesco, habitant de Colmars les Alpes	12/11/16		observations sur dégradation de l'environnement avec modifications des pratiques agricoles (estives)	<p>habitant de Colmars les Alpes depuis 1968.</p> <p>Depuis ces 15 dernières années, un problème est apparu sur une ancienne source de la ville qui alimente encore les fontaines de la ville : il se forme des algues brunâtres et cela même à l'orifice du tuyau d'alimentation ! La période d'estive des troupeaux est passée de fin juin à octobre quand j'étais gamin, à de la mi-mai selon l'hiver au début novembre. Là actuellement on voit encore des troupeaux pâturer sous la neige et cela à 1500 m d'altitude (commune d'Allos) les lacs d'altitude sont saturés et en voie d'eutrophisation la concentration des moutons dans les parcs la nuit génère des accumulations énormes d'excréments qui nuisent à la diversité des espèces végétales présentes, beaucoup de petits animaux ont disparu dans mon secteur....Il nous faudra des années pour évacuer naturellement le surplus de nitrates des sols suite à la surpopulation d'ovins sur les terres pâturées la limitation du nombre et la durée de l'estive y contribueront sachant que sous la royauté cela était géré de manière draconienne par les communautés et les périmètres des sources devaient être respectés sous peine de sanctions sévères. Actuellement les troupeaux s'approprient la montagne l'été et l'hiver se sont les stations de ski avec tous les excès que cela comporte de part et d'autre. Nous ne pouvons continuer ainsi et l'espace neutre qu'est la nature doit le rester, cette situation doit changer immédiatement au risque de voir des conflits se créer. Je marche souvent en montagne dans le piémont italien où il y a plus de vaches que de moutons et ce phénomène étrangement ne s'y rencontre pas.</p>
4	Benjamin ISOUARD Président de l'AAPPMA La Truite du Haut Verdon	13/11/16	Verdon	Observations sur l'eutrophisation remarquée BV Verdon dans les torrents ou dans les lacs d'altitude en lien avec espaces où troupeaux d'ovins en été	<p>Depuis maintenant une décennie, les pêcheurs de l'AAPPMA, dont le territoire correspond à la partie du bassin versant du Verdon située en amont du barrage de Castillon, me signalent un développement anormal d'algues filamenteuses dans les chevelus et torrents de montagne. Ainsi que l'eutrophisation ou le début d'eutrophisation de certains lacs d'altitudes. Plus particulièrement ceux qui drainent des espaces d'alpages où paissent les troupeaux d'ovins en période estivale.</p> <p>Secteurs les plus touchés : bassins versants du Verdon, en amont du village d'Allos, du Chadoulin, de la Lance et de la Chasse. Les lacs eutrophisés correspondent aux lacs de Lignins et aux lacs de l'Encombrette (commune de Colmars). Quant au lac d'Allos il présente des signes inquiétants (couleur verdâtre inédite et modification de la sédimentation prouvée par carottage). Ce sont plusieurs dizaines de milliers de moutons qui rejoignent chaque été les alpages du Haut Verdon. Ce n'est pas nouveau. Par contre, du fait de la présence du Loup et de la pression économique sur les éleveurs, la taille des troupeaux (à la hausse) et les techniques de parages ont grandement évolué. Les modifications sur les milieux sont visibles, notamment pour des personnes non initiées.</p>

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
4	Chambre d'agriculture Alpes de Hautes Provence	14/11/16	plateau de Valensole (04)	Déclassement 13 communes du 04 : compartimentation supplémentaire plateau de Valensole :	commune sus jacentes « plateau Puimichel Entrevennes » à exclure du classement
83	Coordination rurale du Var	15/16/16	FRDG343 Alluvions du Gapeau FRDG205 alluvions du Muschelkalk FRDR115 Eygoutier	Demande de déclassement pour : Hyères, La Crau, La Farlède, Solliès Pont, Carqueiranne ; La Garde	Même si la norme de 50 mg/l est dépassée une eau chargée en nitrate reste consommable. Elle est même bonne pour la santé (nitrate précurseur d'oxyde nitrique molécules aux multiples vertus et applications thérapeutiques (... prix Nobel 1998) ; une alimentation riche en fruits et légumes est une solution santé ...les légumes sont naturellement riches en nitrates.... Les valeurs ayant permis le classement sont légèrement au dessus du seuil La Garde (FRDR115 Eygoutier et FRDG205) . Captages sur Hyères ont montré des tendances à la baisse avec teneurs inférieures à 18 mg/l ; origine des nitrates est d'origine urbaine. Forage de Sollès Pont en dessous des 18 mg/l. La Farlède et Solliès Pont agriculture essentiellement arboricole et viticole.
84	CCI Vaucluse	28/10/16		favorable	
84	Edith Ebersbach consultante viti arbo 84380 MAZAN	08/11/16		observation sur plan d'action	Je ne veux pas me positionner par rapport au choix de la zone vulnérable sur le Vaucluse. Elle concerne essentiellement des zones viticoles peu consommatrices d'azote. Si l'on ne peut modifier la zone, peut être est il possible d'aménager le programme d'actions qui ressemble plus à celui des grandes cultures ou du maraichage peut être. A t' on besoin de mesurer les reliquats azotés en vigne, que veut dire ces mesures, c'est tellement variable tout au long de la saison, et les sols tellement variable d'une parcelle à l'autre et même au sein d'une même parcelle. de même pour l'épandage en organique, ne pas le faire mettre trop tard en année sèche ...simplifier peut être le plan prévisionnel de fumure, c'est sûr les feuilles restituent de l'azote, l'eau d'irrigation en contient ... mais la simplification permet parfois l'acceptation !
84	Frédéric Ortolan EARL ORTOLAN 84570 Blauvac	10/11/16	Althen, Bédarrides, Carpentras, Caumont, Chateauneuf de Gadagne, Entraigues, Isle sur la Sorgue, Jonquerettes, Lagnes, Monteux, Pernes, St Didier, St Saturnin les Avignon, Saumane, Sorgues, Le Thor, Vedène, Velleron, Venasque	Demande non classement	Non classement des communes de Althen, Bédarrides, Carpentras, Caumont, Chateauneuf de Gadagne, Entraigues, Isle sur la Sorgue, Jonquerettes, Lagnes, Monteux, Pernes, St Didier, St Saturnin les Avignon, Saumane, Sorgues, Le Thor, Vedène, Velleron, Venasque car leur classement en zone vulnérable serait abusif et injustifié. En effet, il faut que soit distinguée l'éventuelle pollution agricole de la pollution des stations d'épuration et des industries.
84	SCEA Les Pibes 84840 Lamotte/Rhône	10/11/16	Bollène ; Mondragon ; Lapalud ; Lamotte du Rhône	Déclassement de 4 communes	Bollène ; Mondragon ; Lapalud ; Lamotte du Rhône : secteur de nature arboricole avec un maillage d'habitations isolées avec fosses septiques. 1 seule analyse dépasse le seuil

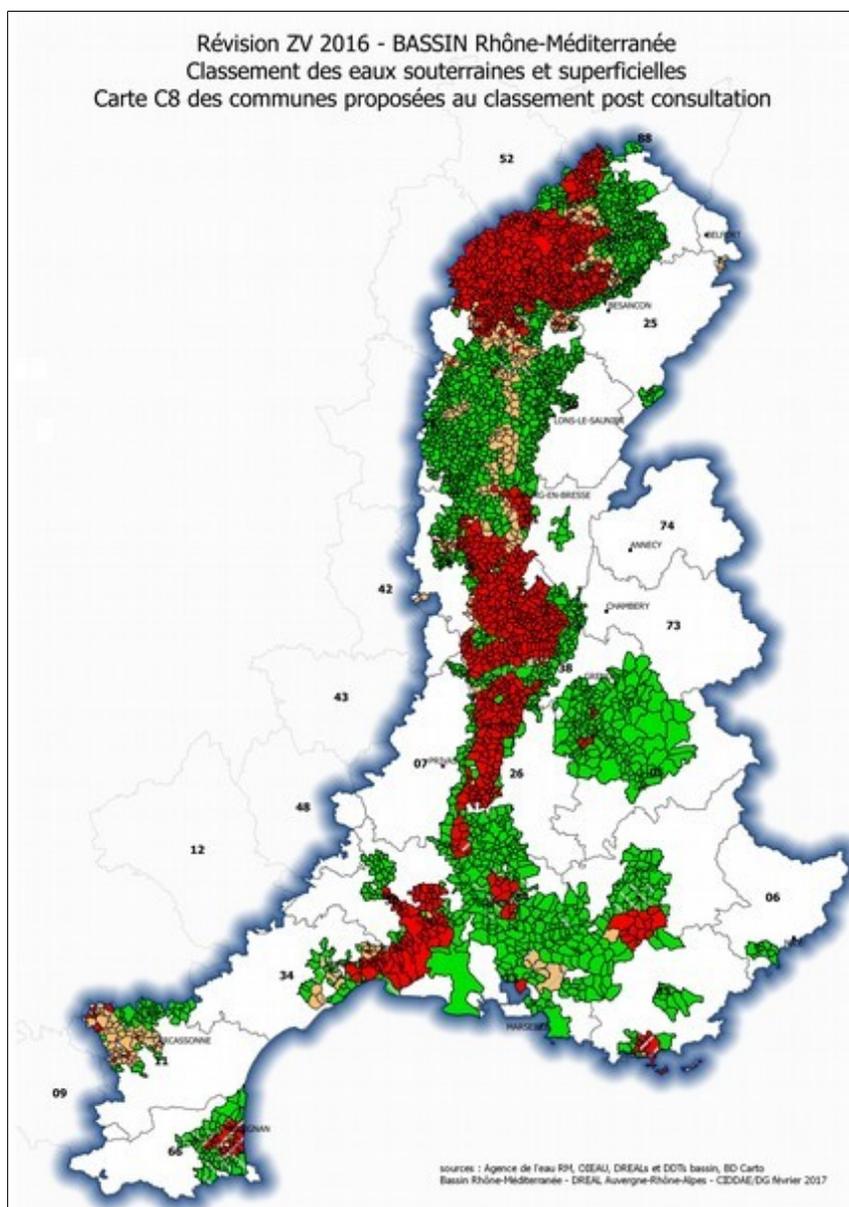
Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
84	Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	14/11/16	FRDG213 - Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance : Saint Martin de Castillon	Déclassement 1 commune : Saint Martin de Castillon	
84	SAS Gabriel Rey 84190 Gigondas	14/11/16	FRDG218 – Molasses miocènes du Comtat	déclassement de 24 communes	secteur exclusivement en arboriculture ou viticulture
84	Organisme de Défense et de Gestion AOC Chateauneuf du Pape – CVI	15/11/16	FRDG218 Molasses miocènes du Comtat : Chateauneuf du Pape	déclassement 1 commune : Chateauneuf du Pape	Fiche et carte (infocave) : secteur exclusivement viticulture
84	Organisme de Défense et de Gestion AOC Chateauneuf du Pape – CVI	15/11/16	FRDG354 Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues) : Bédarrides	déclassement 1 commune : Bédarrides	partie occidentale de la commune entièrement dédiée à la culture de la vigne (AOC Chateauneuf du Pape, Cotes du Rhône, IGP) avec près de 20 % de la surface menée en viticulture biologique et majorité du reste en raisonnée. Comme pour Chateauneuf du Pape, le classement de la commune n'aura aucun impact sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Le classement aura une mauvaise image de marque sur une AOC prestigieuse.
84	SARL Chateau Fortia Chateauneuf du Pape	17/11/16	FRDG218 Molasses miocènes du Comtat	déclassement de 24 communes FRDG218	secteur exclusivement de nature viticole : les viticulteurs de Chateauneuf du pape ont engagé une politique volontariste du respect de l'environnement depuis une décennie. Plus de 25 % d'entreprises classées en lutte biologique ou lutte raisonnée. Il serait opportun de fournir un comparatif activité agricole par activité agricole versus la pollution générée par les sites urbains. A la vitesse de destruction des zones cultivables (1 % de la surface agricole française est détruite chaque année) cette pollution disparaîtra de facto
84	Fédération des syndicats de producteurs de Chateauneuf du Pape	14/11/16	FRDG218 Molasses miocènes du Comtat : 1 commune : Chateauneuf du Pape	déclassement 1 commune : Chateauneuf du Pape 84037	La SAU de la commune est entièrement dédiée à la culture de la vigne dont près de 25 % est menée en viticulture biologique. le classement de la commune n'aura aucun impact sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Le classement aura une mauvaise image de marque sur une AOC prestigieuse.
84	Fédération des syndicats de producteurs de Chateauneuf du Pape	14/11/16	FRDG354 Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues) : Bédarrides	déclassement 1 commune : Bédarrides	(idem P41)

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
84	Patrick Bertuzzi -INRA	16/11/16	FRDG354 Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)	zone agricole du Comtat du Venaissin : révision du classement des communes : Entraigues sur la Sorgue , Althen les Paluds , Velleron , Le Thor	Le classement me paraît discutable pour la zone agricole du Comtat du Venaissin (84). Rappel de la thèse de Joanne Musset (1999) « déterminisme de la distribution spatiale du nitrate dans un système d'aquifères : application à une petite région agricole méditerranéenne (Comtat Venaissin)... Le travail scientifique réalisé a démontré que : les teneurs en nitrates de la nappe alluviale > 50mg/l ont été principalement localisée dans les nappes es terrasses et du glacis. Inversement les teneurs < 1 mg/l ont été surtout localisée en zone de plaine. C'est pour cette raison que je considère que les communes classées sur un axe Nord-ouest/Sud-est de la plaine du Comtat de Venaissin incluant les communes d'Entraigues sur la Sorgues, Althen les Paluds, Velleron, Le Thor dont le territoire est majoritairement situé dans cette zone de plane mérite d'être révisé. Deux principaux processus ont été mis en évidence à partir de l'oxygène dissous, du potentiel redox, du pH et des teneurs en chlorures pour expliquer la distribution spatiale des teneurs en nitrates faible de la nappe alluviale à savoir la dénitrification et la dilution. Chacun de ces processus a pu être vérifié à partir d'analyses en abondance isotopique en azote 15 du nitrate puis quantifié à l'aide du chlorure.
84	SCEA Edmond Fabre 84320 Entraigues sur la Sorgue	15/11/16	FRDG354 Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues) FRDG218 Molasses miocènes du Comtat	déclassement des communes de Pernes ; Entraigues sur la Sorgue , Althen les Paluds	Ce sont d'anciens marécages, les sols sont hydromorphes et de ce fait se dénitrifient eux-mêmes.
84	Les Vergers de la courtoisie L'isle sur Sorgue	16/11/16	FRDG354 Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)	Demande de déclassement L'Isle-sur-la-Sorgue	Sur l'exploitation de type arbo à l'Isle-sur-la-Sorgue nous apportons entre 60 et 90 unités d'azote/ha/an. De plus nous effectuons des prélèvements d'eau dans nos forages chaque année et il en résulte des teneurs en nitrates comprises entre 10 et 15 mg/l. Les forages se trouvent au milieu des vergers ce qui prouve que l'azote apporté n'est que très faiblement lessivé puisque consommé dans la quasi totalité par les arbres fruitiers.

Dép.	Organisme / nom	date avis	Secteurs concernés par l'avis	Résumé de l'avis	Synthèse des arguments et avis
84	FDSEA84	15/11/16	FRDR409 - La Robine et les Echaravalles /Le Lauzon rive dr. dériv. Donzère-Mondragon /Mayre Girarde /le Rialet FRDR10243 - rivière la Sorguette FRDG382 - Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche FRDG354 - Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues) FRDG352 - Alluvions des plaines du Comtat - Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance (Aigues Lez) FRDG218 -Molasses miocènes du Comtat FRDG21	Demande de déclassement de plusieurs communes	demande de déclassement: 2 communes : Bollène ; Lamotte du Rhône (FRDR409) 3 communes : Carpentras ; Monteux ; Pernes-les-Fontaines (FRDR10243) 4 communes : Bollène ; Lamotte-du-Rhône ; Lapalud ; Mondragon (FRDG382) 19 communes (FRDG354) 1 commune : Bollène (FRDG352) 24 communes (FRDG218) 1 commune : Saint-Martin-de-Castillon (FRDG213)

9.5 – Annexe 5 : Classement en zones vulnérables 2017 pour le bassin Rhône-Méditerranée retenu suite à la consultation

9.5.1 – Carte C8 des communes classées en zones vulnérables au titre des eaux de surface ou des eaux souterraines.



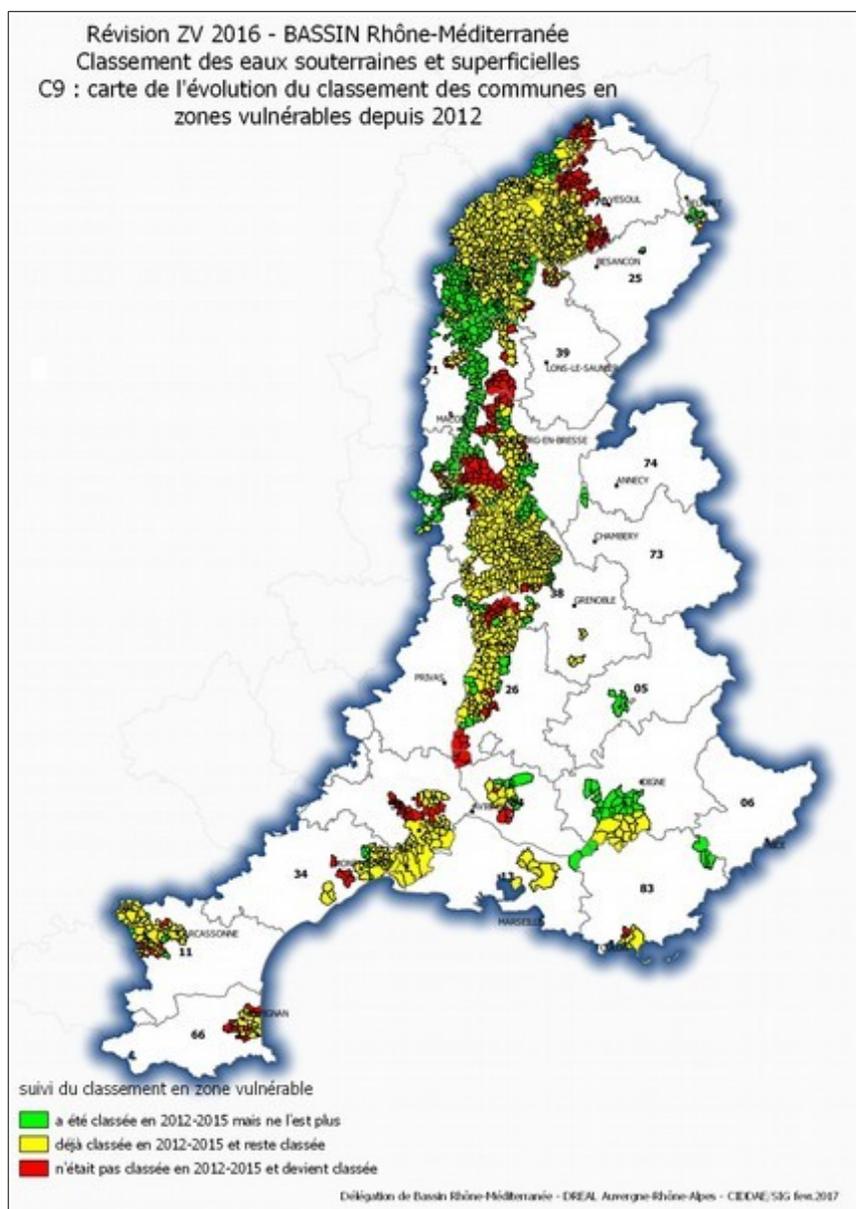
rouge : commune classée entièrement pour au moins un des 2 critères (eau souterraine ou eau surface).

orange : commune classée uniquement au titre des eaux de surface pour la seule partie de son territoire située sur le bassin versant de la masse d'eau de surface polluée ou susceptible de l'être.

vert : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau polluée ou susceptible de l'être mais non proposée au classement dès la consultation.

vert hachuré : commune pré-identifiée car concernée par au moins une masse d'eau contaminée ou susceptible de l'être mais classée suite à la consultation.

9.5.2 – Carte C9 de l'évolution du classement des communes en zones vulnérables entre 2012+2015 et le classement 2017 retenu



rouge : commune classée pour au moins un des deux critères (eau de surface ou eau souterraine) dans le projet final et n'étant pas classée au titre du zonage 2012 et de son extension 2015.

jaune : commune classée au titre du zonage 2012 et de son extension 2015 et classée pour au moins un des deux critères (eau de surface ou eau souterraines dans le projet final.

vert : commune classée au titre du zonage 2012 et de son extension 2015 et pré-identifiée dans le projet 2016 mais non retenue suite à la consultation.

9.6 – Annexe 6 : Liste des masses d'eau souterraines ayant fait l'objet d'une compartimentation

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	FRDG102	30- Gard 34- Hérault	Compartimentation sur la seule entité des Alluvions quaternaires et villafranchiennes entre le Vidourle et le Lez dont les communes sus-jacentes restent classées
Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône	FRDG123	25-Doubs 39-Jura 52-Haute Marne 70-Haute Saône	<p>Compartimentation sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- l'entité "calcaires du Jurassique moyen et supérieur du plateau de Haute-Saône qui est maintenue au classement ; 2- l'unité karstique "Font de Champdamoy" à retirer du classement 3- l'unité karstique "Source de la Romaine" à retirer du classement 4- la barrière hydraulique constituée par la rivière Ognon : déclassement des communes sus-jacentes à la partie en rive gauche de l'Ognon 5- la barrière hydrologique constituée par le système de failles nord-est sud-ouest "La Malachère – Voray sur l'Ognon", qui met à l'affleurement les marnes de l'oxfordien sur tout le linéaire et en l'absence de qualitomètre déclassant : non classement des communes sus-jacentes à l'est <p>Compartimentation complémentaire a été identifiée sur la base d'un rapport établi par le Cabinet Reilé¹ : masse d'eau découpée en 13 sous- bassins dont 6 sont exclus du classement (communes sus-jacentes non classées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calcaire du jurassique moyen – région de Port sur Saône (captage prioritaire de Chauz les Port) • Fossé de Saône amont rive gauche • Fossé Oligocène • Plateaux de Vesoul • Fossé de l'Ognon amont • Fossé de l'Ognon centre <p>Sous bassins maintenus classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Plateaux Nord calcaires du jurassique moyen – région de Champlitte ✗ Plate-forme du Rauracien. ✗ Fossé de Saône amont rive droite ✗ Fossé de Saône aval rive droite ✗ Fossé de Saône aval rive gauche ✗ Plateau central Monts de GY ✗ Fossé de l'Ognon aval
Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère	FRDG147	26-Drome 38-Isère	Compartimentation sur la partie correspondant aux terrasses de Romans pour lesquelles les communes sus-jacentes restent classées

1 Révisions des zones vulnérables au titre de la directive nitrates : proposition d'adaptation du projet de zonage – masse d'eau souterraine 6123 « calcaires jurassiques des plateaux de Hautes Saône » - délimitation de sous bassin. Cabinet Reilé (25720 BEURE) – août 2016

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Formations plioquaternaires et morainiques Dombes	FRDG177	01-Ain 69-Rhône	Compartimentation sur les secteurs des Dombes Sud et Dombes Ouest pour lesquelles les communes sus-jacentes restent classées. Le secteur drainé par la source de Lent est également maintenu au classement. <i>En l'état actuel des connaissances disponibles, il paraît difficile d'acter une compartimentation plus fine sur le sous-secteur Dombes Ouest. Par ailleurs, tous les éléments étudiés montrent que la pression de pollution par les nitrates n'a pas un caractère ponctuel pour ce compartiment et qu'une sous compartimentation du sous-secteur des Dombes Sud au droit du secteur de Miribel n'est pas pertinente.</i>
Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône	FRDG202	52- Haute Marne 70 -Haute Saône 88-Vosges	1- Compartimentation de la couche affleurante selon les fonds de vallées (entité BDLISA 143AF01) pour lesquelles les communes sus-jacentes restent classées. 2- La Saône constitue par ailleurs une barrière hydraulique qui traverse cette masse d'eau et l'absence de qualitomètre dégradé en rive gauche de cette rivière a permis une compartimentation complémentaire de cette masse d'eau et d'exclure du classement les communes sus-jacentes de la rive gauche sauf pour les 6 communes dans les Vosges (Fignevelle 88171, Godoncourt 88202, Grigoncourt 88220, Régnevelle 88377; Ameuvelle 88007 et Martinvelle 88377) qui restent classées en raison de la présence de captages prioritaires dont la qualité de l'eau reste supérieure à 40 mg/l sans tendance à la baisse.
Conglomérats du plateau de Valensole	FRDG209	04-Alpes de Haute Provence 83-Var 84- Vaucluse	1- Compartimentation en rive gauche de la Durance et au sud de la Bléone, secteurs pour lesquels les communes sus-jacentes restent classées. 2- Compartimentation complémentaire conduisant au non classement du plateau de Puimichel-Valensole et des 13 communes sus-jacentes (Chateaufort, Mézel, Le Chaffaut St Jurson, Saint Jeannet, Estoublon, Bras d'Asse, Saint Julien d'Asse, Malijai, Puimichel, Entrevennes, Le Castellet, Les Méés, Oraison).
Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance	FRDG213	04-Alpes de Haute Provence 13-Bouches du Rhône 83-Var 84- Vaucluse	Compartimentation selon l'entité « calcaire blanc du Stampien affleurante » délimitée à l'est par la rivière La Buye, secteur pour lequel les communes sus-jacentes restent classées

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Molasses miocènes du Comtat	FRDG218	26-Drome 84-Vaucluse	Compartimentation sur : 1- la partie centrale et sud du Miocène qui est maintenue au classement avec exclusion du classement de communes de la Drôme 2- l'enclave des Papes et le nord Vaucluse 3- la nappe du miocène bénéficie de la protection des 3 nappes alluviales des plaines du Comtat (Ouvèze FRDG352, Aigues Lez FRDG353 et Sorgues FRDG354) qui la surplombent. Ainsi, les activités de surface ne peuvent pas être sources de contamination pour cette nappe profonde. En conséquence, les 10 communes sus-jacentes à ces 3 nappes alluviales ont été exclues du classement au titre de cette masse d'eau : Althen Les Palud ; Bedarrides ; Caumont sur Durance ; Couthezon ; Entraigues sur la Sorgue ; Jonquières ; Le Thor ; Saint Saturnin les Avignon ; Sorgues ; Velleron.
Molasses miocènes du bassin d'Uzes	FRDG 220	30- Gard	Demande d'exclusion de la zone sud de la masse d'eau concernant 9 communes (Argilliers, Arpaillargues-et-Aureillac, Castillon-du-Gard, Collias, Remoulins, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Sanilhac-Sagriès, Serviers-et-Labaume, Vers-Pont-du-Gard) non retenue. Malgré les différences sur le sens d'écoulement, les éléments apportés ne mettent pas en évidence de différence de vulnérabilité de l'entité aquifère. Aucun élément géologique (perméabilité/couverture) étayé par une étude, ne permet à ce stade de différencier la vulnérabilité intrinsèque des molasses aux pollutions selon les secteurs. Il n'est pas possible de compartimenter plus finement l'aquifère

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	FRDG248	01-Ain 07-Ardèche 26-Drôme 38-Isère 73-Savoie	<p>Première compartimentation sur la partie sud du sous bassin de la Valloire qui reste maintenue au classement (compartiment Herbasse-Chalon).</p> <p>Sur la base de documents complémentaires bien argumentés, compartimentation supplémentaire réalisée pour les sous-secteurs Valloire, Galaure et Peyrins pour lesquels les communes sus-jacentes ne sont pas classées.</p> <p>En Isère, dans le sous-bassin des collines iséroises, le secteur des Chambarans, caractérisé par des terrains à l'affleurement appartenant aux formations du pliocène supérieur en placage sur la molasse et protégeant cette dernière, correspond donc à des zones de moindre vulnérabilité et a fait l'objet d'un déclassement des communes de Roybon, Saint Pierre de Bressieux, Marnans et Montfalcon.</p> <p>Saint-Clair sur Galaure et le Grand Serre, communes situées pour l'essentiel en amont du sous-secteur hydrogéologique de la Galaure, exclu du classement.</p> <p>Sur la base de données piézométriques, 5 communes (Varacieux, Murinai, Chevières, Bessins, Saint Appolinard) exclues du classement car ne pouvant pas contribuer à la contamination du qualitomètre déclassant localisé au sud-ouest sur la commune de Montagne et donc, en amont hydraulique.</p>
Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze	FRDG322	30 – Gard	Compartimentation sur l'entité aquifère des alluvions du moyen Gardons qui reste maintenue au classement
Alluvions du Rhône et du bas Gardons (du confluent de la Durance jusqu'à Arles, Beaucaire et Saint Gilles)	FRDG323	30 – Gard 13- Bouches du Rhône 84- Vaucluse	Compartimentation de la masse d'eau à la seule aire d'alimentation du captage de puits Castagnottes : classement de la seule commune de Saint-Gilles
Formations quaternaires en placage discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon	FRDG350	26-Drome 38-Isère	<p>Compartimentation sur la partie ouest de la masse d'eau (entité BDLISA « plateau de Louze, de Saint Prim et de Salaise ») pour laquelle les communes sus-jacentes restent classées.</p> <p>Compartimentation complémentaire de l'unité fonctionnelle du secteur des plateaux de Bonnevaux conduisant à l'exclusion du classement de 12 communes (Assieu, Chalon, La Chapelle de Surieu, Les Côtes d'Arej, Cours et Buis, Jardin, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Saint Julien de l'Herms, Saint Romain de Surieu, Saint Sorlin de Vienne, Vernioz).</p>

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Alluvions quaternaires du Roussillon	FRDG351	66-Pyrénées Orientales	<p>Compartimentation des 3 entités hydrogéologiques aquifères : alluvions anciennes de la Têt, alluvions récentes de la Têt et alluvions récentes du Tech, identifiées sur la base d'une étude menée par le BRGM², sur lesquelles sont situés les points de surveillance dépassant les seuils.</p> <p>Bien que la connaissance du fonctionnement complexe de ces entités hétérogènes reste partielle, les éléments relatifs au sens d'écoulement d'ensemble, d'ouest en est, mis en évidence dans le rapport du BRGM permettent d'exclure du classement certaines communes complémentaires.</p> <p>En revanche, la représentativité des 4 qualitomètres à l'origine du classement ne peut être remise en cause par le fait que des apports d'origine non agricole aient pu contaminer pour partie les eaux des puits. En effet, comme sur l'ensemble de la masse d'eau, s'il est reconnu que les apports en nitrates proviennent de différentes sources, notamment urbaines, l'analyse de l'occupation agricole des sols ne permet pas de considérer l'impact des activités agricoles comme nul.</p> <p>Classement des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>sur les alluvions du Tech</i> : Argelès-sur-Mer ; Banyuls-dels-Aspres ; Céret ; Laroque-des-Albères ; Le Boulou ; Maureillas-las-Illas ; Montesquieu-des-Albères ; Palau-del-Vidre ; Saint-André ; Saint-Génis-des-Fontaines ; Saint-Jean-Pla-de-Corts ; Tresserre ; Villelongue-dels-Monts ; Vivès ; Brouilla ; Ortaffa. • <i>sur les alluvions de la Têt</i> : Baho ; Bouleternère ; Camélas ; Castelnou ; Corbère ; Corbère-les-Cabanes ; Corneilla-la-Rivière ; Ille-sur-Têt ; Millas ; Néfiach ; Pézilla-la-Rivière ; Saint-Estève ; Saint-Féliu-d'Amont ; Saint-Féliu-d'Avall ; Saint-Michel-de-Llotes ; Villeneuve-la-Rivière.
Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	FRDG352	26-Drome	Compartimentation sur les alluvions de la Coronne et les alluvions du Lez (hors alluvions Aygues) : exclusion du classement de communes de la Drôme

2 Rapport d'expertise du contexte hydrogéologique pour la délimitation de zones vulnérables aux nitrates dans la plaine du Roussillon (66) – BRGM/RP-66079-FR – septembre 2016

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)	FRDG354	84- Vaucluse	<p>La déconnexion hydrologique entre l'amont (sud) et l'aval (nord) de la masse d'eau basée sur l'argumentaire de sens d'écoulement différenciés au sein de la nappe alluviale, démontrant l'hétérogénéité de cette masse d'eau, ne permet d'étayer une ligne claire de séparation entre le nord et le sud de la nappe : pas de déclassement des communes de l'Isle-sur-la-Sorgue, Lagnes et Saumane-de-Vaucluse.</p> <p>Compartimentation hydro-chimique sur une zone de dénitrification : non classement des communes sus-jacentes : Bedarrides, Entraigues-sur-la-Sorgue, Althen les Paluds, Caumont-sur-Durance, Châteauneuf-de-Gadagne, Velleron, Thor, Vedène, Jonquerettes ; Saint-Saturnin-lès-Avignon</p>
Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône	FRDG361	01-Ain 69-Rhône 71-Saône et Loire	Compartimentation à l'aval de Curtis au Mont d'or des «alluvions de la Saône entre Ambérieux et Caluire-et-Cuire», secteur non maintenu au classement
Alluvions de l'Arc de Berre	FRDG370	13- Bouches du Rhône	Compartimentation à l'aval de la masse d'eau (fermeture de l'Arc en goulot au niveau de Ventabren) : 1 seule commune reste classée : Berre l'étang
Alluvions du confluent Saone-Doubs	FRDG379	21- Côte d'or 39-Jura 71- Saône et Loire	<p>Première compartimentation liée à la barrière hydrologique constituée par la rivière Doubs: non classement des communes sus-jacentes de la partie en rive gauche du Doubs dans le Jura et en Saône-et-Loire.</p> <p>Compartimentation supplémentaire selon les lignes piézométriques locales au regard des sens d'écoulement différenciés en aval de la commune de Charney avec exclusion du compartiment « presque île Saône-Doubs » sur lequel aucun qualitomètre ne dépasse les seuils réglementaires. Au titre de cette masse d'eau, les communes suivantes sont ainsi exclues du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en Côte d'Or : Chamblanc, Jallange, Labruyère, Lanthes, Pagny La Ville, St Symphorien sur Saône, Seurre, Trugny ; restant classées au titre d'autres masses d'eau : Bousselange, Tichey, Franxault, Grobois Les Trichey, Losne, Montagny Les Seurre, Pagny Le Château. • dans le Jura : Balaiseaux, Choisey, Damparis, Parcey, Petit Noir, Abergement La Ronce ; restant classées au titre d'autres masses d'eau : Aumur, Annoire, Champdivers, Chemin, Gevry, Longwy Sur Doubs, Molay, Peseux, Saint Loup, Saint Aubin, Tavaux. • en Saône-et-Loire : Clux, Mont Lès Seurre, La Villeneuve, Fretterans, Longepierre ; restant classée au titre d'autres masses d'eau : Pourlans. <p>Communes restant classées au titre de ce compartiment en Saône-et-Loire : Les Bordes ; Charnay Les Chalon ; Saunières.</p>

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	FRDG381	07-Ardèche 26- Drome	Compartimentation liée à la barrière hydrologique naturelle constituée par le fleuve Rhône entre la rive droite et la rive gauche de la nappe ; les communes sus-jacentes à la partie située en rive droite ne sont pas maintenues au classement
Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche	FRDG382	07-Ardèche 26-Drome 30- Gard 84-Vaucluse	Compartimentation correspondant à « l'île » formée entre Rhône rive gauche et le canal Donzère – Montdragon : les communes sus-jacentes à l' « île » restent classées
Domaine plissé BV Romanche et Drac	FRDG407	38- Isère 73-Savoie 05-Hautes Alpes	Compartimentation (multitude d'aquifères de montagne sans connexion) sur les aires d'alimentation de la station de Lavars présentant des teneurs supérieures au seuil : maintien au classement des communes dans le 38 sur l'aire d'alimentation du captage de la station de Lavars. Exclusion du classement de la commune de Saint-Sébastien car située en dehors de l'entité sur laquelle est située le qualitomètre déclassant. Commune de Nantes en Ratier où est situé le 2ème qualitomètre déclassant : amélioration de la qualité des eaux depuis 2015 suite à la mise en place d'un plan d'actions agricoles justifiant le non classement de la commune. Qualitomètre représentatif de l'aire d'alimentation mais pas de l'ensemble de la masse d'eau.
Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, maconnaise et beaujolaise	FRDG503	21-Cote d'Or 69-Rhône 71-Saône et Loire	Compartimentation sur l'aire d'alimentation de la station déclassant la masse d'eau, zone vulnérable de la nappe située en formation de socle ; seule la commune de Berzé la Ville (71) reste classée
Domaine marneux de la Bresse, Val de Saône et formation du Saint-Côme	FRDG505	01-Ain 21-Côte d'Or 39- Jura 70-Haute Saône 71- Saône et Loire	Compartimentation sur des Alluvions de la Reyssouze dont les communes sus-jacentes restent classées avec, sur la base d'une compartimentation additionnelle documentée, la limitation du classement à la partie amont de ces alluvions au droit des communes de Viriat et de Bourg en Bresse, conduisant au non classement des communes d'Attignat, Chavannes sur Reyssouze, Cras sur Reyssouze et Foissiat.
Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône	FRDG506	52- Haute Marne 70 -Haute Saône 88-Vosges	Compartimentation selon les fonds de vallée (aquifère présent sur les reliefs) et sur les deux points déclassants sur Attigny au Nord et sur Pailly au Sud
Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	FRDG523	21- Côte d'or 39-Jura 70- Haute Saône 71- Saône et Loire	Compartimentation des zones d'affleurement de la masse d'eau dont les communes sus-jacentes restent classées avec une partie non classée dans le Jura où la portion de recouvrement de 2 communes sus-jacentes (Peintre et Chevigny) est minime. Masse d'eau isolée par la Saône d'une part et l'Ognon d'autre part, ont été exclues du classement les 3 communes de Campagney, Dammartin-Marpin et Mutigney en rive gauche de l'Ognon.

Nom masse d'eau (compartimentation recherchée)	Code masse d'eau	Départements concernés par la masse d'eau	Nature de la proposition de compartimentation
Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans le BV de l'Aude	FRDG603	11- Aude 34- Hérault	Compartimentation sur l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de la commune de Labécède-Lauragais qui seule reste classée (commune du bassin Adour-Garonne)

9.7 – Annexe 7 : Liste des communes proposées au classement suite à la consultation et masses d'eau concernées

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
01005	Ambérieux-en-Dombes	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
			FRDR11722	ruisseau le moignans
01021	Ars-sur-Formans	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01027	Balan	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01028	Baneins	oui	FRDR11722	ruisseau le moignans
01030	Beauregard	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01032	Béligneux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01040	Béréziat	oui	FRDR11469	bief de l'enfer
01043	Beynost	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01045	Birieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01047	Blyes	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01049	La Boisse	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01052	Bouligneux	oui	FRDR11722	ruisseau le moignans
01053	Bourg-en-Bresse	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDG505	Domaine marneux de la Bresse, Val de Saône et formation du Saint-Côme
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01054	Bourg-Saint-Christophe	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01065	Buellas	oui	FRDR10665	ruisseau le cône
			FRDR2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
01069	Certines	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01072	Ceyzériat	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
01074	Chalamont	oui	FRDR10585	ruisseau le toison
			FRDR587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent
01083	Chaneins	oui	FRDR11722	ruisseau le moignans
01088	Charnoz-sur-Ain	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01090	Châtenay	oui	FRDR10585	ruisseau le toison
			FRDR587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent
01092	Châtillon-la-Palud	oui	FRDR10585	ruisseau le toison
01099	Chazey-sur-Ain	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01105	Civrieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01115	Confrançon	non	FRDR10343	rivière le menthon
01124	Cormoz	oui	FRDR597	Les Sanes
01128	Courtes	oui	FRDR597	Les Sanes
01129	Crans	oui	FRDR10585	ruisseau le toison
01139	Curciat-Dongalon	oui	FRDR597	Les Sanes

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
01140	Curtafond	oui	FRDR10343	rivière le menthon
01142	Dagneux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01145	Dompierre-sur-Veyle	oui	FRDR587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent
01146	Dompierre-sur-Chalaronne	oui	FRDR11722	ruisseau le moignans
01151	Druillat	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
01156	Faramans	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR12115	ruisseau le longevent
01157	Fareins	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01163	Foissiat	oui	FRDR597	Les Sanes
01165	Francheleins	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01166	Frans	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01169	Genouilleux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01183	Guéreins	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01194	Jassans-Riottier	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01195	Jasseron	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
01197	Journans	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01198	Joyeux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR12115	ruisseau le longevent
01202	Lagnieu	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01207	Lapeyrouse	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01211	Lent	oui	FRDR587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
01212	Lescheroux	oui	FRDR597	Les Sanes
01224	Loyettes	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01225	Lurcy	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01230	Mantenay-Montlin	oui	FRDR597	Les Sanes
01236	Marsonnas	oui	FRDR11469	bief de l'enfer
01238	Massieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01243	Messimy-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01244	Meximieux	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
			FRDR10585	ruisseau le toison
			FRDR12115	ruisseau le longevent
01246	Mézériat	oui	FRDR10343	rivière le menthon
01248	Mionnay	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01249	Miribel	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01250	Misérieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01254	Montagnat	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01258	Montceaux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01260	Le Montellier	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01261	Monthieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01262	Montluel	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
01263	Montmerle-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01264	Montracol	oui	FRDR10665	ruisseau le cône
01275	Neyron	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01285	Parcieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01289	Péronnas	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01290	Pérouges	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
			FRDR12115	ruisseau le longevent
01291	Perrex	oui	FRDR10343	rivière le menthon
01295	Peyzieux-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01297	Pizay	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01301	Polliat	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR10343	rivière le menthon
			FRDR2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus
01318	Rancé	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01319	Relevant	oui	FRDR11722	ruisseau le moignans
01321	Revonnas	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01322	Reyrieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01325	Rignieux-le-Franc	oui	FRDR10585	ruisseau le toison
			FRDR12115	ruisseau le longevent
01333	Saint-André-de-Corcy	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01336	Saint-André-sur-Vieux-Jonc	oui	FRDR10665	ruisseau le cône
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
01339	Saint-Bernard	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01342	Sainte-Croix	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01343	Saint-Cyr-sur-Menthon	oui	FRDR10343	rivière le menthon
01344	Saint-Denis-lès-Bourg	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
01346	Saint-Didier-d'Aussiat	oui	FRDR10343	rivière le menthon
01347	Saint-Didier-de-Formans	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01349	Saint-Éloi	oui	FRDR12115	ruisseau le longevent
01352	Saint-Étienne-sur-Reyssouze	oui	FRDR11469	bief de l'enfer
01353	Sainte-Euphémie	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01355	Saint-Genis-sur-Menthon	oui	FRDR10343	rivière le menthon
01361	Saint-Jean-de-Niost	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01362	Saint-Jean-de-Thurigneux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01364	Saint-Jean-sur-Reyssouze	oui	FRDR11469	bief de l'enfer
01365	Saint-Jean-sur-Veyle	oui	FRDR10343	rivière le menthon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
01366	Sainte-Julie	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01369	Saint-Just	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01371	Saint-Marcel	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01374	Saint-Martin-du-Mont	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
01376	Saint-Maurice-de-Beynost	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01378	Saint-Maurice-de-Gourdans	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01380	Saint-Nizier-le-Bouchoux	oui	FRDR597	Les Sanes
01382	Sainte-Olive	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11722	ruisseau le moignans
01385	Saint-Rémy	oui	FRDR10665	ruisseau le cône
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
01389	Saint-Trivier-sur-Moignans	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11722	ruisseau le moignans
01390	Saint-Vulbas	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
01393	Sandrans	oui	FRDR11722	ruisseau le moignans
01398	Savigneux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01405	Servas	oui	FRDR10665	ruisseau le cône
			FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg
01422	Tossiat	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDR594	La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant
01423	Toussieux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01424	Tramoyes	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01425	La Tranclière	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
01427	Trévoux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11047a	Ruisseau le Formans
01428	Valeins	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11722	ruisseau le moignans
01434	Versailleux	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR12115	ruisseau le longevent
01443	Villars-les-Dombes	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
01446	Villeneuve	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
			FRDR11722	ruisseau le moignans
01449	Villette-sur-Ain	oui	FRDR587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent
01450	Villieu-Loyes-Mollon	non	FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
			FRDR10585	ruisseau le toison
01451	Viriat	non	FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
			FRDG505	Domaine marneux de la Bresse, Val de Saône et formation du Saint-Côme
			FRDR2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus
04004	Allemagne-en-Provence	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04035	Brunet	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR11240	ruisseau notre-dame

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
04081	Esparron-de-Verdon	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
04094	Gréoux-les-Bains	oui	FRDR11240	ruisseau notre-dame
04124	Montagnac-Montpezat	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04135	Moustiers-Sainte-Marie	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04157	Puimoisson	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR11240	ruisseau notre-dame
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04158	Quinson	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
04166	Riez	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR11240	ruisseau notre-dame
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04172	Roumoules	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04176	Sainte-Croix-du-Verdon	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04184	Saint-Jurs	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04186	Saint-Laurent-du-Verdon	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
04189	Saint-Martin-de-Brômes	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
04230	Valensole	non	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
			FRDR11240	ruisseau notre-dame
11002	Airoux	oui	FRDR12056	ruisseau de Soupex
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11004	Alaigne	oui	FRDR199	Le Sou
11009	Alzonne	oui	FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
			FRDR195	Le Rebenty
11018	Arzens	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
			FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
			FRDR195	Le Rebenty
11026	Baraigne	oui	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11032	Bellegarde-du-Razès	non	FRDR199	Le Sou
11034	Belvèze-du-Razès	oui	FRDR199	Le Sou
11049	Bram	oui	FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
			FRDR194	La Preuille
			FRDR195	Le Rebenty
11051	Brézilhac	oui	FRDR199	Le Sou
11053	Brugairolles	non	FRDR199	Le Sou
11058	Cailhau	oui	FRDR195	Le Rebenty
			FRDR199	Le Sou
11059	Cailhavel	oui	FRDR195	Le Rebenty
			FRDR199	Le Sou
11061	Cambieure	non	FRDR199	Le Sou
11069	Carcassonne	oui	FRDR10427	ruisseau de fount guilhen
			FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11072	La Cassaigne	oui	FRDR194	La Preuille
11076	Castelnaudary	oui	FRDR12074	ruisseau de l'argentouire

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR196a	Le Tréboul
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11084	Caux-et-Sauzens	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11088	Cazilhac	oui	FRDR10427	ruisseau de fount guilhen
11090	Cépie	oui	FRDR199	Le Sou
11128	Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard	oui	FRDR199	Le Sou
11136	Fanjeaux	oui	FRDR194	La Preuille
11138	Fendeille	non	FRDR196a	Le Tréboul
11139	Fenouillet-du-Razès	oui	FRDR199	Le Sou
11141	Ferran	oui	FRDR199	Le Sou
11158	Gaja-et-Villedieu	oui	FRDR199	Le Sou
11167	Gramazie	oui	FRDR199	Le Sou
11175	Issel	oui	FRDR12074	ruisseau de l'argentouire
11178	Labastide-d'Anjou	non	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11181	Labécède-Lauragais	non	FRDG603	Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans le BV de l'Aude
			FRDR12074	ruisseau de l'argentouire
11192	Lasbordes	oui	FRDR196a	Le Tréboul
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11195	Laurabuc	oui	FRDR196a	Le Tréboul
11197	Lauraguel	oui	FRDR199	Le Sou
11216	Malviès	oui	FRDR199	Le Sou
11225	Mas-Saintes-Puelles	oui	FRDR196a	Le Tréboul
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11228	Mazerolles-du-Razès	oui	FRDR199	Le Sou
11234	Mireval-Lauragais	oui	FRDR196a	Le Tréboul
11246	Montgradail	oui	FRDR199	Le Sou
11247	Monthaut	oui	FRDR199	Le Sou
11254	Montréal	oui	FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
			FRDR195	Le Rebenty
11259	Moussoulens	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11272	Palaja	oui	FRDR10427	ruisseau de fount guilhen
11279	Pennautier	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11281	Pexiora	oui	FRDR196a	Le Tréboul
11284	Peyrens	oui	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11288	Pezens	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
			FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
11292	La Pomarède	oui	FRDR12056	ruisseau de Soupex
11300	Puginier	oui	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11313	Ricaud	non	FRDR12056	ruisseau de Soupex
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11328	Routier	oui	FRDR199	Le Sou
11340	Sainte-Eulalie	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
			FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
11355	Saint-Martin-de-Villereglan	oui	FRDR199	Le Sou

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
11356	Saint-Martin-Lalande	oui	FRDR12074	ruisseau de l'argentouire
			FRDR196a	Le Tréboul
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11361	Saint-Papoul	oui	FRDR12074	ruisseau de l'argentouire
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11362	Saint-Paulet	oui	FRDR12056	ruisseau de Soupex
11382	Souilhanel	non	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11383	Souilhe	oui	FRDR12056	ruisseau de Soupex
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11385	Soupex	non	FRDR12056	ruisseau de Soupex
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11399	Tréville	oui	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11404	Ventenac-Cabardès	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11417	Villarszel-du-Razès	oui	FRDR199	Le Sou
11418	Villasavary	oui	FRDR194	La Preuille
			FRDR196a	Le Tréboul
11429	Villemoustaussou	oui	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11430	Villeneuve-la-Comptal	non	FRDR196a	Le Tréboul
11434	Villepinte	oui	FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne
			FRDR194	La Preuille
			FRDR196a	Le Tréboul
			FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul
11437	Villesèquelande	non	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
11438	Villesisclé	oui	FRDR194	La Preuille
			FRDR195	Le Rebenty
13001	Aix-en-Provence	oui	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallon de Boulery
13009	La Barben	oui	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallon de Boulery
13014	Berre-l'Étang	non	FRDG370	Alluvions de l'Arc de Berre
13032	Éguilles	oui	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallon de Boulery
13050	Lambesc	oui	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallon de Boulery
13091	Saint-Cannat	oui	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallon de Boulery
13113	Venelles	oui	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallon de Boulery
21001	Agencourt	oui	FRDR645	La Vouge
21002	Agey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21003	Ahuy	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21005	Aiserey	oui	FRDR645	La Vouge
21013	Ancey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21016	Arceau	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21021	Arc-sur-Tille	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21022	Argilly	oui	FRDR645	La Vouge
21027	Asnières-lès-Dijon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21031	Aubigny-en-Plaine	non	FRDR645	La Vouge
21037	Auxey-Duresses	non	FRDR10272	ruisseau de meursault
21039	Avelanges	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21041	Avot	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10127	ruisseau la creuse
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21048	Barges	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21049	Barjon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21050	Baubigny	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21051	Baulme-la-Roche	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21053	Beaumont-sur-Vingeanne	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21056	Beire-le-Châtel	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21057	Beire-le-Fort	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21059	Bellefond	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21060	Belleneuve	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21067	Bessey-lès-Cîteaux	non	FRDR645	La Vouge
21071	Bèze	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21072	Bézouotte	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21076	Binges	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21079	Blagny-sur-Vingeanne	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21088	Boncourt-le-Bois	non	FRDR645	La Vouge
21089	Bonnencontre	oui	FRDR645	La Vouge
21094	Bourberain	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21095	Bousselage	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
			FRDR11330	Rivière l'Auxon
21096	Boussenois	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21103	Brazey-en-Plaine	oui	FRDR645	La Vouge
21105	Bressey-sur-Tille	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21106	Bretenière	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21107	Bretigny	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21110	Brochon	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
21111	Brognon	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21112	Broin	oui	FRDR645	La Vouge
21113	Broindon	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
21118	Busserotte-et-Montenaille	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21119	Bussièes	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10127	ruisseau la creuse
21126	Cessey-sur-Tille	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21127	Chaignay	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21132	Chambœuf	oui	FRDR11071	ruisseau la varaude
21133	Chambolle-Musigny	oui	FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21135	Champagne-sur-Vingeanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21136	Champagny	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21138	Champdôtre	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21146	Charmes	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21148	Charrey-sur-Saône	oui	FRDR645	La Vouge
21158	Chaume-et-Courchamp	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21163	Chazeuil	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21166	Chenôve	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21167	Cheuge	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21171	Chevigny-Saint-Sauveur	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21175	Cirey-lès-Pontailier	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21179	Clénay	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21183	Collonges-lès-Premières	oui	FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21191	Corcelles-lès-Cîteaux	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR645	La Vouge

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21192	Corcelles-les-Monts	oui	FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21200	Couchey	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21207	Courlon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10127	ruisseau la creuse
21208	Courtivron	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21209	Couternon	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21211	Crécey-sur-Tille	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21213	Crimolois	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21215	Cuiserey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21217	Curley	oui	FRDR645	La Vouge
21218	Curtil-Saint-Seine	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21220	Cussey-les-Forges	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21223	Daix	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
21225	Dampierre-et-Flée	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21227	Darois	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
21230	Diény	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21231	Dijon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21233	Drambon	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21239	Échenon	oui	FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21240	Échevannes	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21242	Échigey	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21245	Épagny	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21246	Épernay-sous-Gevrey	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21249	Esbarres	oui	FRDR645	La Vouge
21255	Étaules	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
21256	Étevaux	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21261	Fauverney	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21263	Fénay	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21265	Fixin	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21266	Flacey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21267	Flagey-Echézeaux	non	FRDR645	La Vouge
21270	Flavignerot	oui	FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21273	Fleurey-sur-Ouche	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21275	Foncegrive	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21277	Fontaine-Française	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21278	Fontaine-lès-Dijon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le sizon
21281	Fontenelle	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21283	Fraignot-et-Vesvrotte	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10127	ruisseau la creuse
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21284	Francheville	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le sizon
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21285	Franxault	non	FRDR11330	Rivière l'Auxon
21286	Frénois	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21290	Gemeaux	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21292	Genlis	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21294	Gerland	oui	FRDR645	La Vouge
21295	Gevrey-Chambertin	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21297	Gilly-lès-Cîteaux	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21304	Grancey-le-Château-Neuveville	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21311	Grosbois-lès-Tichey	oui	FRDR11330	Rivière l'Auxon
21315	Hauteville-lès-Dijon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le sizon
21316	Heuilley-sur-Saône	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21317	Is-sur-Tille	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21319	Izeure	oui	FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21320	Izier	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21323	Jancigny	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21330	Labergement-Foigny	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21337	Lamarche-sur-Saône	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21338	Lamargelle	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21339	Lantenay	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21345	Léry	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21348	Licey-sur-Vingeanne	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21352	Longeault	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21353	Longecourt-en-Plaine	oui	FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21355	Longvic	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21356	Losne	oui	FRDR11330	Rivière l'Auxon
21361	Lux	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
			FRDR654	La Bèze
21366	Magny-lès-Aubigny	oui	FRDR645	La Vouge
21369	Magny-Saint-Médard	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21370	Magny-sur-Tille	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21371	Les Maillys	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21373	Mâlain	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21376	Marandeuil	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21383	Marcilly-sur-Tille	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21385	Marey-sur-Tille	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21390	Marsannay-la-Côte	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21391	Marsannay-le-Bois	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21398	Maxilly-sur-Saône	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21400	Le Meix	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21405	Merceuil	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21408	Messigny-et-Vantoux	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21412	Meursault	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21416	Mirebeau-sur-Bèze	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21421	Moloy	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21424	Montagny-lès-Seurre	oui	FRDR11330	Rivière l'Auxon
21428	Monthelie	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21433	Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21437	Montmançon	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21440	Montot	oui	FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21442	Morey-Saint-Denis	oui	FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21452	Neuilly-lès-Dijon	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21458	Noiron-sous-Gevrey	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21459	Noiron-sur-Bèze	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21462	Norges-la-Ville	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21464	Nuits-Saint-Georges	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR645	La Vouge
21467	Oisilly	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21468	Orain	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21469	Orgeux	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21472	Orville	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21473	Ouges	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21475	Pagny-le-Château	oui	FRDR11330	Rivière l'Auxon
			FRDR645	La Vouge
21477	Panges	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21478	Pasques	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21479	Pellerey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21481	Perrigny-lès-Dijon	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21483	Pichanges	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21485	Plombières-lès-Dijon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21486	Pluvault	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21487	Pluvet	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21491	Poiseul-lès-Saulx	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21494	Poncey-sur-l'Ignon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21495	Pont	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21496	Pontailleur-sur-Saône	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21503	Pouilly-sur-Vingeanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21504	Prâlon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21508	Prenois	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21515	Quetigny	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21521	Remilly-sur-Tille	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21522	Renève	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21523	Reulle-Vergy	oui	FRDR645	La Vouge
21527	La Rochepot	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21532	Rouvres-en-Plaine	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21535	Ruffey-lès-Echirey	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21536	Sacquenay	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21540	Saint-Apollinaire	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21542	Saint-Bernard	non	FRDR645	La Vouge
21555	Saint-Julien	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21556	Saint-Léger-Triey	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21559	Sainte-Marie-sur-Ouche	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21561	Saint-Martin-du-Mont	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21562	Saint-Maurice-sur-Vingeanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21564	Saint-Nicolas-lès-Cîteaux	oui	FRDR645	La Vouge
21565	Saint-Philibert	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
21569	Saint-Romain	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21571	Saint-Sauveur	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21573	Saint-Seine-l'Abbaye	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21574	Saint-Seine-sur-Vingeanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
21577	Saint-Usage	oui	FRDR645	La Vouge
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21579	Salives	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21585	Saulon-la-Chapelle	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21586	Saulon-la-Rue	non	FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude
21587	Saulx-le-Duc	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21589	Saussy	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzion
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21591	Savigny-le-Sec	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21595	Savolles	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
21596	Savouges	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21599	Selongey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21605	Sennecey-lès-Dijon	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21609	Soirans	oui	FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21614	Spoy	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21617	Talant	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21618	Talmay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
			FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône
21619	Tanay	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21620	Tarsul	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21621	Tart-l'Abbaye	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21622	Tart-le-Bas	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21623	Tart-le-Haut	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
21632	Thorey-en-Plaine	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11071	ruisseau la varaude
			FRDR645	La Vouge
21637	Tichey	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
			FRDR11330	Rivière l'Auxon
21638	Til-Châtel	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21639	Tillenay	oui	FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21643	Tréclun	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône
21644	Trochères	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21645	Trouhans	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
21651	Val-Suzon	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10572	ruisseau le suzon
21656	Varanges	non	FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21657	Varois-et-Chaignot	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
21659	Vaux-Saules	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21661	Velars-sur-Ouche	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21665	Vernois-lès-Vesvres	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
21666	Vernot	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21667	Véronnes	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21682	Viéville	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR651	La Tille du pont Rion à la Norges
21691	Villebichot	non	FRDR645	La Vouge
21692	Villecomte	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21702	Villey-sur-Tille	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon
21712	Volnay	oui	FRDR10272	ruisseau de meursault
21713	Vonges	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR654	La Bèze
21714	Vosne-Romanée	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR645	La Vouge
21716	Vougeot	non	FRDR645	La Vouge
25374	Mercey-le-Grand	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
26002	Albon	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
26004	Alixan	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26006	Allex	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
26007	Ambonil	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26008	Ancône	non	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26009	Andancette	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
26010	Anneyron	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
26014	Arthémonay	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26020	La Répara-Auriples	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR430	L'Ancelle
26021	Autichamp	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26023	Barbières	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26024	Barcelonne	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26028	Bathernay	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26031	La Bâtie-Rolland	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon
26032	La Baume-Cornillane	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10975	ruisseau l'écoutay
26034	La Baume-d'Hostun	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26037	Beaumont-lès-Valence	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10975	ruisseau l'écoutay
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26038	Beaumont-Montoux	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR1099	Veaune
26039	Beauregard-Baret	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26042	Beauvallon	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26045	La Bégude-de-Mazenc	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
26049	Bésayes	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26052	Bonlieu-sur-Roubion	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron
			FRDR430	L'Ancele
26057	Bourg-de-Péage	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26058	Bourg-lès-Valence	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26061	Bren	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1099	Veaune
			FRDR1343	Bouterne
26064	Chabeuil	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26065	Chabrillan	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26068	Le Chalon	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26071	Chanos-Curson	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1099	Veaune
26072	Chantemerle-les-Blés	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1099	Veaune
			FRDR1343	Bouterne
26077	Charmes-sur-l'Herbasse	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse
26078	Charols	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon
			FRDR430	L'Ancele
26079	Charpey	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26081	Châteaouble	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26084	Châteauneuf-sur-Isère	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26085	Châteauneuf-du-Rhône	non	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26087	Châtillon-Saint-Jean	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26088	Chatuzange-le-Goubet	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26092	Chavannes	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1099	Veaune
26095	Cléon-d'Andran	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR430	L'Ancelle
26096	Clérieux	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1099	Veaune
26102	Condillac	oui	FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron
26106	La Coucourde	non	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26107	Crépol	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse
26108	Crest	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26110	Crozes-Hermitage	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26115	Divajeu	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26116	Donzère	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
26118	Épinouze	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
26121	Espeluche	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26124	Étoile-sur-Rhône	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26125	Eurre	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26129	Eymeux	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26138	La Garde-Adhémar	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
26139	Génissieux	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26140	Geysans	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26144	Grane	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26149	Hostun	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26155	Lapeyrouse-Mornay	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
26156	Larnage	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1343	Bouterne
26157	La Laupie	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR428b	Le Roubion de l'Annelle au Jabron
			FRDR430	L'Annelle
26162	Lens-Lestang	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
26165	Livron-sur-Drôme	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26170	Malissard	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26171	Manas	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26172	Manthes	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
26173	Marches	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26174	Margès	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26176	Marsanne	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR430	L'Annelle
26177	Marsaz	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR1099	Veaune
			FRDR1343	Bouterne
26179	Mercurol-Veunes	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR1099	Veaune
			FRDR1343	Bouterne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
26184	Miribel	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse
26191	Montboucher-sur-Jabron	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon
			FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron
26194	Montchenu	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse
26196	Montéléger	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26197	Montélier	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26198	Montélimar	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron
26206	Montmeyran	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10975	ruisseau l'écoutay
26207	Montmiral	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26208	Montoison	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26210	Montrigaud	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse
26212	Montvendre	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10975	ruisseau l'écoutay
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26213	Moras-en-Valloire	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466c	Colière + Dolure
26218	Mours-Saint-Eusèbe	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26224	Ourches	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10975	ruisseau l'écoutay
26225	Parnans	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26232	Peyrus	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26235	Pierrelatte	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
26249	Pont-de-Barret	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26250	Pont-de-l'Isère	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26251	Portes-en-Valdaine	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26252	Portes-lès-Valence	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône
26257	Puygiron	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26258	Puy-Saint-Martin	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR430	L'Annelle
26259	Ratières	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26268	Rochebaudin	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26271	La Roche-de-Glun	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26273	Rochefort-Samson	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26277	La Roche-sur-Grane	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26281	Romans-sur-Isère	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26287	Roynac	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR430	L'Annelle
26294	Saint-Bardoux	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26295	Saint-Barthélemy-de-Vals	oui	FRDR1343	Bouterne
26297	Saint-Bonnet-de-Valclérieux	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26298	Saint-Christophe-et-le-Laris	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse
26301	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26305	Saint-Gervais-sur-Roubion	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon
			FRDR430	L'Annelle
26310	Saint-Laurent-d'Onay	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
26312	Saint-Marcel-lès-Sauzet	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron
26313	Saint-Marcel-lès-Valence	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26319	Saint-Michel-sur-Savasse	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26323	Saint-Paul-lès-Romans	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26324	Saint-Paul-Trois-Châteaux	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
			FRDR409	La Robine et les Echaravalles /Le Lauzon rive dr. dériv. Donzère-Mondragon /Mayre Girarde /le Rialet
26325	Saint-Rambert-d'Albon	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
26330	Saint-Sorlin-en-Valloire	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466c	Colière + Dolure
26334	Salettes	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon
26337	Saulce-sur-Rhône	non	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26338	Sauzet	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron
26339	Savasse	non	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron
26343	Souspierre	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
			FRDR10850	ruisseau le vermenon
26352	La Touche	non	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
26353	Les Turrettes	non	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
26355	Triors	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26358	Upie	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26362	Valence	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
26365	Vaunaveys-la-Rochette	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26379	Granges-les-Beaumont	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
26381	Jaillans	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
26382	Saint-Vincent-la-Commanderie	non	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR10394	ruisseau la barberolle
30003	Aigues-Mortes	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDT11a	Etang de l'Or
30004	Aigues-Vives	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30006	Aimargues	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR1901	Le Vistre Canal
30013	Argilliers	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30014	Arpaillargues-et-Aureillac	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30020	Aubord	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30032	Beaucaire	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30033	Beauvoisin	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30034	Bellegarde	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30036	Bernis	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30039	Bezouce	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30046	Boucoiran-et-Nozières	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30047	Bouillargues	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30053	Brignon	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30057	Cabrières	oui	FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30059	Le Cailar	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
			FRDR1901	Le Vistre Canal
30060	Caissargues	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30061	La Calmette	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30067	La Capelle-et-Masmolène	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30071	Cassagnoles	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30073	Castillon-du-Gard	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30083	Codognan	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30085	Collias	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30089	Comps	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30100	Cruviers-Lascours	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30102	Dions	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
30110	Flaux	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30123	Gallargues-le-Montueux	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30125	Garons	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30128	Générac	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30135	Jonquières-Saint-Vincent	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30145	Lédenon	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30155	Manduel	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30156	Marguerittes	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30160	Maruéjols-lès-Gardon	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30166	Meynes	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30169	Milhaud	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30174	Montaren-et-Saint-Médiers	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30179	Montfrin	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30184	Moussac	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30185	Mus	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30188	Ners	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30189	Nîmes	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR11553	petit vistre ou vistre de la fontaine
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30207	Pouzilhac	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30211	Redessan	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30224	La Rouvière	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30228	Sainte-Anastasie	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30241	Saint-Chaptes	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30255	Saint-Geniès-de-Malgoirès	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30257	Saint-Gervasy	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30258	Saint-Gilles	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDG323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire et alluvions du Bas Gardon
30262	Saint-Hippolyte-de-Montaigu	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30276	Saint-Laurent-d'Aigouze	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR1901	Le Vistre Canal
30286	Saint-Maximin	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30295	Saint-Quentin-la-Poterie	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30299	Saint-Siffret	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30301	Saint-Victor-des-Oules	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30308	Sanilhac-Sagriès	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
30313	Sauzet	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30317	Sernhac	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
30319	Serviers-et-Labaume	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30333	Uchaud	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30334	Uzès	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30337	Vallabrix	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30341	Vauvert	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30344	Vergèze	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30346	Vers-Pont-du-Gard	non	FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
30347	Vestric-et-Candiac	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
30348	Vézénobres	non	FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
30356	Rodilhan	non	FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
			FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle
34022	Baillargues	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR138	Le Bérange
34027	Beaulieu	oui	FRDR138	Le Bérange
			FRDR139	Viredonne
34035	La Boissière	oui	FRDR145	Ruisseau du Coulazou
34050	Candillargues	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR138	Le Bérange
			FRDT11a	Etang de l'Or
34058	Castries	oui	FRDR138	Le Bérange
34088	Courmonterral	oui	FRDR145	Ruisseau du Coulazou
34090	Le Crès	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
34095	Fabrègues	oui	FRDR145	Ruisseau du Coulazou
34127	Lansargues	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR138	Le Bérange
			FRDR139	Viredonne
			FRDT11a	Etang de l'Or
34129	Lattes	non	FRDT11a	Etang de l'Or
			FRDT11b	Etangs Palavasiens Est
34143	Loupian	oui	FRDR149	Le Pallas
34145	Lunel	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR137	Le Dardaillon
34146	Lunel-Viel	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR137	Le Dardaillon
34151	Marsillargues	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDT11a	Etang de l'Or

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
34154	Mauguio	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDT11a	Etang de l'Or
34157	Mèze	oui	FRDR149	Le Pallas
34164	Montaud	oui	FRDR138	Le Bérange
34172	Montpellier	non	FRDT11a	Etang de l'Or
			FRDT11b	Etangs Palavasiens Est
34176	Mudaison	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR138	Le Bérange
34202	Pignan	oui	FRDR145	Ruisseau du Coulazou
34227	Restinclières	oui	FRDR139	Viredonne
34240	Saint-Aunès	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDT11a	Etang de l'Or
34244	Saint-Brès	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR138	Le Bérange
			FRDR139	Viredonne
34246	Saint-Christol	oui	FRDR137	Le Dardaillon
34249	Saint-Drézéry	oui	FRDR138	Le Bérange
34256	Saint-Geniès-des-Mourgues	oui	FRDR138	Le Bérange
			FRDR139	Viredonne
34272	Saint-Just	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR137	Le Dardaillon
34280	Saint-Nazaire-de-Pézan	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR137	Le Dardaillon
34295	Saussan	oui	FRDR145	Ruisseau du Coulazou
34307	Sussargues	non	FRDR138	Le Bérange
34321	Valergues	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
			FRDR139	Viredonne
34327	Vendargues	non	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
34330	Vérargues	non	FRDR137	Le Dardaillon
34341	Villeveyrac	oui	FRDR149	Le Pallas
38001	Les Abrets en Dauphiné	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38003	Agnin	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR2014	Le Dolon
38009	Anjou	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38011	Anthon	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38013	Apprieu	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
38015	Artas	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38016	Arzay	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38019	Auberives-sur-Varèze	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38024	Badinières	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38025	Balbins	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38029	La Bâtie-Montgascon	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38030	Beaucroissant	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38032	Beaufort	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
			FRDR466c	Colière + Dolure
38033	Beaulieu	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38034	Beurepaire	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
38035	Beauvoir-de-Marc	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38037	Bellegarde-Poussieu	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38038	Belmont	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38042	Bévenais	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38044	Biol	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38046	Bizonnes	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38047	Blandin	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38048	Bonnefamille	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472c	La Véga
38049	Bossieu	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38051	Bougé-Chambalud	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
38053	Bourgoin-Jallieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38056	Bressieux	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38058	Brézins	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38063	Burcin	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38064	Cessieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38065	Châbons	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38067	Chamagnieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
38069	Champier	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38072	Chanas	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR2014	Le Dolon
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
38076	La Chapelle-de-la-Tour	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38080	Charancieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38081	Charantonay	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38082	Charavines	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38085	Charvieu-Chavagneux	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône
38087	Chasse-sur-Rhône	oui	FRDR10315	ruisseau l'ozon
38089	Chassignieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38091	Châteauvilain	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38093	Châtenay	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38094	Châtonnay	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38095	Chatte	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38097	Chavanoz	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meysieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône
38098	Chélieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38101	Cheyssieu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38102	Chèzeneuve	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38106	Cholonge	non	FRDG407	Domaine plissé BV Romanche et Drac
38107	Chonas-l'Amballan	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38109	Chozeau	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38110	Chuzelles	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
38114	Clonas-sur-Varèze	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38118	Colombe	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38121	Commelle	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38127	Cornillon-en-Trièves	non	FRDG407	Domaine plissé BV Romanche et Drac
38130	La Côte-Saint-André	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38135	Courtenay	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38136	Crachier	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38138	Crémieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38141	Culin	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38144	Diémoz	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472c	La Véga

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
38147	Doissin	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38148	Dolomieu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38149	Domarin	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38152	Eclosse	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38156	Les Éparres	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38157	Estrablin	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
			FRDR472b	Gère de l'aval de la confluence avec la Vesone au Rhône
38159	Eydoche	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38160	Eyzin-Pinet	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38161	Faramans	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38162	Faverges-de-la-Tour	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38167	Flachères	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38171	La Forteresse	non	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38172	Four	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38174	La Frette	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38176	Frontonas	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
			FRDR507	Canal de Catelan
38180	Gillonnay	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38182	Le Grand-Lemps	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38184	Grenay	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Mezzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38189	Heyrieux	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Mezzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
			FRDR472c	La Véga

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
38193	L'Isle-d'Abeau	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR507	Canal de Catelan
38194	Izeaux	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38197	Janneyrias	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38198	Jarcieu	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
38203	Laffrey	non	FRDG407	Domaine plissé BV Romanche et Drac
38208	Lavars	non	FRDG407	Domaine plissé BV Romanche et Drac
38209	Lentiol	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDR466c	Colière + Dolure
38211	Lieudieu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38213	Longechenal	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38215	Luzinay	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
38218	Marcilloles	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
38219	Marcollin	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
			FRDR466c	Colière + Dolure
38223	Maubec	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38230	Meyrié	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38231	Meyrieu-les-Étangs	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38232	Meysiez	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38238	Moidieu-Détourbe	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38240	Moissieu-sur-Dolon	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR2014	Le Dolon
38245	Montagne	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38246	Montagnieu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38250	Montcarra	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38257	Montrevel	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
38260	Moras	oui	FRDR507	Canal de Catelan
38267	Mottier	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38274	Nantoin	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38276	Nivolas-Vermelle	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38284	Ornacieux	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38287	Oyeu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38288	Oytier-Saint-Oblas	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472c	La Véga
38290	Pact	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
38291	Pajay	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38292	Villages du Lac de Paladru	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38293	Panissage	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38294	Panossas	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
38296	Le Passage	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38297	Arandon-Passins	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38298	Le Péage-de-Roussillon	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38300	Penol	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38307	Pisieu	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR2014	Le Dolon
38308	Plan	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38311	Pommier-de-Beaurepaire	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR2014	Le Dolon
38316	Pont-de-Chéruy	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône
38318	Pont-Évêque	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472b	Gère de l'aval de la confluence avec la Vesone au Rhône
			FRDR472c	La Véga
38324	Primarette	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR2014	Le Dolon
38330	Quincieu	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
38335	Revel-Tourdan	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
38336	Reventin-Vaugris	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38337	Rives	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38339	Roche	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38341	Rochetoirin	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38344	Roussillon	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38346	Royas	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38348	Ruy	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38349	Sablons	oui	FRDR2014	Le Dolon
38351	Saint-Agnin-sur-Bion	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38352	Saint-Alban-de-Roche	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38357	Saint-André-le-Gaz	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38358	Sainte-Anne-sur-Gervonde	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38359	Saint-Antoine-l'Abbaye	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38363	Saint-Barthélemy	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR2014	Le Dolon
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
			FRDR466c	Colière + Dolure
38369	Sainte-Blandine	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38370	Saint-Bonnet-de-Chavagne	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38374	Saint-Chef	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38377	Saint-Clair-de-la-Tour	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38378	Saint-Clair-du-Rhône	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38380	Saint-Didier-de-Bizonnes	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38381	Saint-Didier-de-la-Tour	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38384	Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38387	Saint-Geoirs	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38389	Saint-Georges-d'Espéranche	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
			FRDR472c	La Véga
38392	Saint-Hilaire-de-Brens	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR507	Canal de Catelan
38393	Saint-Hilaire-de-la-Côte	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38394	Saint-Hilaire-du-Rosier	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38399	Saint-Jean-de-Bournay	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38401	Saint-Jean-de-Soudain	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38403	Saint-Jean-d'Hérans	non	FRDG407	Domaine plissé BV Romanche et Drac
38408	Saint-Just-Chaleyssin	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDR472c	La Véga
38410	Saint-Lattier	non	FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
			FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38415	Saint-Marcel-Bel-Accueil	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR507	Canal de Catelan
38416	Saint-Marcellin	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38425	Saint-Maurice-l'Exil	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38427	Saint-Michel-de-Saint-Geoirs	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38434	Saint-Ondras	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
38437	Saint-Paul-d'Izeaux	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38440	Saint-Pierre-de-Bressieux	oui	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38448	Saint-Prim	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38449	Saint-Quentin-Fallavier	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
38451	Saint-Romain-de-Jalionas	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38454	Saint-Sauveur	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38455	Saint-Savin	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38457	Saint-Siméon-de-Bressieux	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38462	Saint-Théoffrey	non	FRDG407	Domaine plissé BV Romanche et Drac
38463	Saint-Vérand	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38464	Saint-Victor-de-Cessieu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38467	Salagnon	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR507	Canal de Catelan
38468	Salaise-sur-Sanne	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38473	Sardieu	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire
38475	Satolas-et-Bonce	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
38476	Savas-Mépin	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38479	Semons	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38480	Septème	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472c	La Véga
38481	Sérézin-de-la-Tour	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38483	Sermérieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR507	Canal de Catelan
38484	Serpaize	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDR472c	La Véga
38490	Sillans	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38494	Soleymieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR507	Canal de Catelan
38495	La Sône	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38496	Sonnay	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
38498	Succieu	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38500	Têche	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
38505	Thodore	non	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
			FRDR466c	Colière + Dolure
38507	Tignieu-Jamezieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
			FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône
38508	Torchefelon	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38509	La Tour-du-Pin	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38512	Tramolé	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38515	Trept	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR507	Canal de Catelan
38519	Valencin	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
			FRDR472c	La Véga
38520	Valencogne	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38525	Vasselin	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38530	Vaulx-Milieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR507	Canal de Catelan
38532	Vénérieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR507	Canal de Catelan
38537	La Verpillière	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
38542	Veyssillieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38544	Vienne	oui	FRDR472b	Gère de l'aval de la confluence avec la Vesone au Rhône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR472c	La Véga
38546	Vignieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38553	Villefontaine	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR507	Canal de Catelan
38554	Villemoirieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
38555	Villeneuve-de-Marc	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne
38556	Ville-sous-Anjou	non	FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
38557	Villette-d'Anthon	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Mezzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
38558	Villette-de-Vienne	non	FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
38560	Virieu	non	FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
			FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour
38561	Viriville	non	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
			FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
			FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
39008	Amange	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39011	Annoire	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39029	Aumur	oui	FRDR11330	Rivière l'Auxon
39031	Auxange	non	FRDR10702	ruisseau l'arne
39074	Brans	oui	FRDR10550	ruisseau le gravellon
39099	Champdivers	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39138	Chemin	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39246	Gendrey	oui	FRDR10550	ruisseau le gravellon
			FRDR10702	ruisseau l'arne
39252	Gevry	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39284	Lavangeot	non	FRDR10702	ruisseau l'arne
39285	Lavans-lès-Dole	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39299	Longwy-sur-le-Doubs	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39302	Louvatange	non	FRDR10702	ruisseau l'arne
39308	Malange	non	FRDR10702	ruisseau l'arne
39338	Molay	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39392	Offlanges	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39396	Orchamps	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39398	Ougney	oui	FRDR10550	ruisseau le gravellon
39412	Peseux	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39414	Le Petit-Mercey	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39464	Romain	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39465	Romange	oui	FRDR10702	ruisseau l'arne
39476	Saint-Aubin	oui	FRDR10753	rivière la sablonne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR11330	Rivière l'Auxon
39490	Saint-Loup	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
39499	Saligney	non	FRDR10550	ruisseau le gravellon
39513	Sermange	oui	FRDR10550	ruisseau le gravellon
			FRDR10702	ruisseau l'arne
39514	Serre-les-Moulières	oui	FRDR10550	ruisseau le gravellon
			FRDR10702	ruisseau l'arne
39526	Tavaux	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
			FRDR11330	Rivière l'Auxon
39528	Thervay	oui	FRDR10550	ruisseau le gravellon
39584	Vriage	non	FRDR10702	ruisseau l'arne
52014	Aprey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52027	Aujeurres	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52035	Baissey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52043	Belmont	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52060	Bourbonne-les-Bains	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
52062	Bourg	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52070	Brennes	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52083	Champsevraine	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52092	Chalancey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52093	Chalindrey	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52094	Vals-des-Tilles	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52113	Chassigny	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52126	Choilley-Dardenay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52134	Cohons	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52145	Coublanc	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
52158	Cusey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52170	Dommarien	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52185	Enfonvelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
52189	Le Val-d'Esnois	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52195	Farincourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
52197	Fayl-Billot	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52200	Flagey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52208	Fresnes-sur-Apance	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
52213	Genevrières	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52223	Gilley	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52228	Grandchamp	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52229	Grenant	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
52240	Heuilley-le-Grand	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52249	Isômes	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52285	Leuchey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52290	Les Loges	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52292	Longeau-Percey	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52298	Maâtz	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52318	Melay	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
52344	Mouilleron	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtilonnais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52350	Neuve-lès-Voisey	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
52354	Noidant-Chatenoy	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52360	Occey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52364	Orcevaux	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52374	Le Pailly	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52375	Palaiseul	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52394	Poinson-lès-Fayl	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52405 ³	Le Montsaigeonnais	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
			FRDR667	La Vingeanne du lac de Villegusien au canal de la Marne
52406	Pressigny	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52424	Rivières-le-Bois	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52425	Rivière-les-Fosses	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52438	Rougeux	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52445	Saint-Broingt-le-Bois	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
52446	Saint-Broingt-les-Fosses	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR667	La Vingeanne du lac de Villegusien au canal de la Marne
52464	Saulles	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52467	Savigny	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52470	Serqueux	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
52492	Torcenay	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52493	Tornay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52499	Vaillant	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52503	Valleroy	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52515	Verseilles-le-Bas	oui	FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52516	Verseilles-le-Haut	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52519	Vesvres-sous-Chalancey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
52529	Villegusien-le-Lac	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

3 Communes fusionnées : code INSEE erroné dans l'arrêté du 21 février 2017

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
			FRDR667	La Vingeanne du lac de Villegusien au canal de la Marne
			FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52536	Villiers-lès-Aprey	non	FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne
			FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien
52539	Violot	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
52544	Voisey	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
52546	Voncourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
66002	Alénya	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
			FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66011	Bages	non	FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66021	Bompas	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66026	Brouilla	oui	FRDR233	Agouille de la Mar
66037	Canet-en-Roussillon	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
			FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66038	Canohès	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66050	Claira	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66059	Corneilla-del-Vercol	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
			FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66065	Elne	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
			FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66094	Latour-Bas-Elne	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66101	Llupia	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66114	Montescot	non	FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66129	Ortaffa	oui	FRDR233	Agouille de la Mar
66136	Perpignan	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
			FRDT01	Canet
66141	Pia	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66144	Pollestres	oui	FRDR233	Agouille de la Mar
66145	Ponteilla	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66171	Saint-Cyprien	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
			FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66177	Saint-Jean-Lasseille	oui	FRDR233	Agouille de la Mar
66182	Sainte-Marie	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66186	Saint-Nazaire	non	FRDT01	Canet
66189	Saïlles	non	FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66195	Le Soler	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
66208	Théza	non	FRDR233	Agouille de la Mar
			FRDT01	Canet
66210	Thuir	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66212	Torreilles	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66213	Toulouges	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66224	Villelongue-de-la-Salanque	non	FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
66226	Villemolaque	oui	FRDR233	Agouille de la Mar
66227	Villeneuve-de-la-Raho	oui	FRDR233	Agouille de la Mar
69009	Anse	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69014	Aveize	oui	FRGR0167b	LA COISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-GALMIER JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
69029	Bron	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69033	Cailloux-sur-Fontaines	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69034	Caluire-et-Cuire	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69061	Cogny	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69085	Fleurieu-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69087	Fontaines-Saint-Martin	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69088	Fontaines-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69090	Frontenas	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69092	Gleizé	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69095	Grézieu-le-Marché	oui	FRGR0167b	LA COISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-GALMIER JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
69101	Jarnioux	non	FRDR10044	ruisseau le morgon
69105	Lacenas	non	FRDR10044	ruisseau le morgon
69106	Lachassagne	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69115	Limas	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69126	Marcy	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69143	Neuville-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69156	Pommiers	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69159	Portes des Pierres Dorées	non	FRDR10044	ruisseau le morgon
69167	Rivolet	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69168	Rochetaillée-sur-Saône	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69246	Theizé	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69256	Vaulx-en-Velin	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69259	Vénissieux	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69264	Villefranche-sur-Saône	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69265	Ville-sur-Jarnioux	oui	FRDR10044	ruisseau le morgon
69270	Chaponnay	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69271	Chassieu	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69272	Communay	oui	FRDR10315	ruisseau l'ozon
69273	Corbas	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69275	Décines-Charpieu	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69276	Feyzin	oui	FRDR10315	ruisseau l'ozon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
69277	Genas	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69278	Genay	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69279	Jonage	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69280	Jons	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69281	Marennes	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69282	Meyzieu	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69283	Mions	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69284	Montanay	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69285	Pusignan	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69286	Rillieux-la-Pape	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69287	Saint-Bonnet-de-Mure	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69288	Saint-Laurent-de-Mure	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69289	Saint-Pierre-de-Chandieu	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69290	Saint-Priest	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69291	Saint-Symphorien-d'Ozon	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69292	Sathonay-Camp	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69293	Sathonay-Village	non	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
69294	Sérézin-du-Rhône	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69295	Simandres	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDR10315	ruisseau l'ozon
69296	Solaize	oui	FRDR10315	ruisseau l'ozon
69298	Toussieu	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
69299	Colombier-Saugnieu	non	FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
			FRDG340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan
			FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
			FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône
70002	Aboncourt-Gesincourt	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70003	Achey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70009	Aisey-et-Richecourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
70018	Ancier	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70022	Angirey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
70024	Apremont	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10023	rivière la tenise
70025	Arbecy	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70026	Arc-lès-Gray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70027	Argillières	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
70030	Arsans	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70032	Attricourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
70035	Augicourt	non	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70036	Aulx-lès-Cromary	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70037	Autet	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70039	Autoreille	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70041	Autrey-lès-Gray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
70043	Auvet-et-la-Chapelotte	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
70045	Avrigny-Virey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70048	Bard-lès-Pesmes	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70049	Barges	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
70054	Batrans	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70057	Bay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70058	Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70060	Beaumotte-lès-Pin	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70074	Blondefontaine	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
70075	Bonboillon	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70076	Bonnevent-Velloreille	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70078	Bougey	non	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70080	Bouhans-et-Feurg	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70084	Boulot	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70085	Boult	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70086	Bourbévelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
70088	Bourguignon-lès-la-Charité	non	FRDR677	La Romaine

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
70089	Bourguignon-lès-Morey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
70092	Bresilley	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70099	Brotte-lès-Ray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
			FRDR676	La Gourgeonne
70100	Broye-les-Loups-et-Verfontaine	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
70101	Broye-Aubigney-Montseugny	non	FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70102	Brussey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70104	Bucey-lès-Gy	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70107	Bussières	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70118	Chambornay-lès-Bellevaux	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70119	Chambornay-lès-Pin	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70122	Champlitte	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70124	Champtonnay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70125	Champvans	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70126	Chancey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70129	La Chapelle-Saint-Quillain	oui	FRDR670	La Morte, Le Cabri
70130	Charcenne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70132	Chargey-lès-Gray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70135	Charmes-Saint-Valbert	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
70142	Chaumercenne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70143	Chauvirey-le-Châtel	non	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70144	Chauvirey-le-Vieil	non	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70145	Chaux-la-Lotière	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70150	Chenevrey-et-Morogne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70151	Chevigney	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70152	Choye	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70153	Cintrey	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70154	Cirey	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70156	Citey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70165	Combeaufontaine	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70169	Confracourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70174	Cordonnet	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70175	Cornot	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70181	Courcuire	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70183	Courtesoult-et-Gatey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70185	Cresancey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70189	Cromary	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70192	Cugney	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70193	Cult	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70198	Dampierre-sur-Salon	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70201	Delain	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70204	Denèvre	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70211	Écuelle	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
70218	Esmoulins	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70220	Essertenne-et-Cecey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR11365	ruisseau de l'étang
70224	Étuz	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70225	Fahy-lès-Autrey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70230	Fédry	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70231	Ferrières-lès-Ray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70232	Ferrières-lès-Scey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70237	Fleurey-lès-Lavoncourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70239	Fondremand	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR677	La Romaine
70247	Fouvent-Saint-Andoche	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
70251	Francourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
			FRDR676	La Gourgeonne
70252	Framont	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70253	Frasne-le-Château	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70255	Fresne-Saint-Mamès	non	FRDR677	La Romaine
70257	Fretigney-et-Velloreille	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR677	La Romaine
70265	Germigney	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70267	Gevigney-et-Mercey	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70268	Gézier-et-Fontenelay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70272	Gourgeon	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70274	Grandecourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70275	Grandvelle-et-le-Perrenot	oui	FRDR677	La Romaine
70279	Gray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70280	Gray-la-Ville	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70282	Gy	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70286	Hugier	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70288	Hyet	oui	FRDR677	La Romaine
70289	Igny	oui	FRDR670	La Morte, Le Cabri
70291	Jonvelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
70292	Jussey	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70293	Lambrey	non	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70297	Larret	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
70298	Lavigney	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70299	Lavoncourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
			FRDR676	La Gourgeonne
70301	Lieffrans	oui	FRDR677	La Romaine
70302	Lieucourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70305	Lœuilley	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
70324	Mailley-et-Chazelot	oui	FRDR677	La Romaine
70325	Maizières	non	FRDR677	La Romaine
70327	Malans	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70329	Malvillers	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
70331	Mantoche	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70334	Marnay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70337	Melin	oui	FRDR676	La Gourgeonne
70340	Membrey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
			FRDR676	La Gourgeonne
70342	Mercey-sur-Saône	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70350	Molay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
70353	Montagney	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70355	Montarlot-lès-Rioz	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70356	Montboillon	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70362	Montigny-lès-Cherlieu	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
			FRDR676	La Gourgeonne
70366	Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70368	Montot	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70369	Mont-Saint-Léger	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70371	Montureux-et-Prantigny	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
70373	La Roche-Morey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
70374	Motey-Besuche	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70375	Motey-sur-Saône	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70376	Nantilly	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70383	Neuveville-lès-Cromary	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70384	Neuveville-lès-la-Charité	oui	FRDR677	La Romaine
70389	Noiron	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70392	Oigney	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
			FRDR676	La Gourgeonne
70393	Oiselay-et-Grachaux	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70394	Onay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70400	Ouge	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70401	Ovanches	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70402	Oyrières	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
70406	Percey-le-Grand	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG152	Calcaires jurassiques du châillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus
70408	Pesmes	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70409	Pierrecourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70410	Pin	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70418	La Romaine	oui	FRDR677	La Romaine
70421	Port-sur-Saône	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70422	Poyans	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70423	Preigney	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
			FRDR676	La Gourgeonne
70430	La Quarte	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70431	Quenoche	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70438	Ray-sur-Saône	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70440	Recologne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70441	Recologne-lès-Rioz	oui	FRDR677	La Romaine
70442	Renaucourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70443	La Grande-Résie	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70444	La Résie-Saint-Martin	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70446	Rigny	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70447	Rioz	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
			FRDR677	La Romaine
70448	Roche-et-Raucourt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70450	La Rochelle	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
			FRDR11427	rivière l'ougeotte
70454	Rosières-sur-Mance	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70457	Rupt-sur-Saône	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70461	Saint-Broing	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70463	Saint-Gand	oui	FRDR670	La Morte, Le Cabri
			FRDR677	La Romaine
70466	Saint-Loup-Nantouard	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70468	Saint-Marcel	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70471	Sainte-Reine	oui	FRDR670	La Morte, Le Cabri
70479	Sauvigney-lès-Gray	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70480	Sauvigney-lès-Pesmes	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70481	Savoieux	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70482	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70486	Semmadon	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
			FRDR676	La Gourgeonne
70491	Seveux	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70492	Soing-Cubry-Charentenay	oui	FRDR677	La Romaine
70493	Sorans-lès-Breurey	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70494	Sornay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70499	Theuley	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70502	Tincey-et-Pontrebeau	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70503	Traitiéfontaine	oui	FRDR10825	ruisseau de malgérard
70505	Le Tremblois	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70507	Trésilly	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR677	La Romaine
70509	Tromarey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70510	Vadans	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDG523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70511	Vaite	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rivière le Vannon
			FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
70514	Valay	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70520	Vanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70521	Vantoux-et-Longevelle	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70523	Vars	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10188	ruisseau des écoulottes
70525	Vauconcourt-Nervezain	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR676	La Gourgeonne
70527	Vaux-le-Moncelot	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70528	Velesmes-Échevanne	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70529	Velet	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR11114	ruisseau la soufroide
70531	Velleclair	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70533	Vellefrey-et-Vellefrange	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
70539	Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR677	La Romaine
70540	Velloreille-lès-Choye	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
70542	Venère	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR10023	rivière la tenise
			FRDR10143	ruisseau la rèsie
70546	Vereux	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70554	Villars-le-Pautel	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
70557	Villefrancon	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR670	La Morte, Le Cabri
70560	Villers-Bouton	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70568	Villers-Vaudey	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rvière le Vannon
70572	Vitrey-sur-Mance	oui	FRDR11427	rivière l'ougeotte
70574	Volon	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
			FRDR11310	Rvière le Vannon
			FRDR676	La Gourgeonne
70578	Vregille	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
70582	Vy-lès-Rupt	non	FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
71018	Bantanges	oui	FRDR597	Les Sanes
71032	Berzé-la-Ville	non	FRDG503	Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonaise, maconnaise et beaujolaise
71043	Les Bordes	non	FRDG379	Alluvions du confluent Saone-Doubs
71061	Brienne	oui	FRDR597	Les Sanes
71070	Buxy	oui	FRDR607	La Corne
71092	La Chapelle-Naude	oui	FRDR597	Les Sanes
71097	La Chapelle-Thècle	oui	FRDR597	Les Sanes
71101	Charette-Varennes	oui	FRDR613	La Guyotte
71102	La Charmée	oui	FRDR607	La Corne
71104	Charnay-lès-Chalon	non	FRDG379	Alluvions du confluent Saone-Doubs
71124	Chenôves	oui	FRDR607	La Corne
71168	Dampierre-en-Bresse	oui	FRDR613	La Guyotte
71208	Frontenard	oui	FRDR613	La Guyotte
71213	La Genête	oui	FRDR597	Les Sanes
71225	Granges	oui	FRDR607	La Corne
71244	Jouvençon	oui	FRDR597	Les Sanes
71247	Jully-lès-Buxy	oui	FRDR607	La Corne
71254	Lays-sur-le-Doubs	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
71269	Lux	oui	FRDR607	La Corne
71293	Ménetreuil	oui	FRDR597	Les Sanes
71295	Mervans	oui	FRDR613	La Guyotte
71302	Montagny-lès-Buxy	oui	FRDR607	La Corne
71318	Montpont-en-Bresse	oui	FRDR597	Les Sanes
71329	Navilly	oui	FRDR613	La Guyotte
71351	Pierre-de-Bresse	oui	FRDR613	La Guyotte
71355	Pontoux	oui	FRDR613	La Guyotte
71357	Pourlans	oui	FRDR10753	rivière la sablonne
71364	La Racineuse	oui	FRDR613	La Guyotte

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
71365	Rancy	oui	FRDR597	Les Sanes
71373	Romenay	oui	FRDR597	Les Sanes
71396	Saint-Bonnet-en-Bresse	oui	FRDR613	La Guyotte
71401	Sainte-Croix	oui	FRDR597	Les Sanes
71419	Saint-Germain-du-Bois	oui	FRDR613	La Guyotte
71422	Saint-Germain-lès-Buxy	oui	FRDR607	La Corne
71444	Saint-Loup-de-Varennes	oui	FRDR607	La Corne
71475	Saint-Rémy	oui	FRDR607	La Corne
71484	Saint-Usuge	oui	FRDR613	La Guyotte
71485	Saint-Vallerin	oui	FRDR607	La Corne
71504	Saunières	non	FRDG379	Alluvions du confluent Saone-Doubs
71516	Serley	oui	FRDR613	La Guyotte
71520	Sevrey	oui	FRDR607	La Corne
71523	Simard	oui	FRDR613	La Guyotte
71528	Sornay	oui	FRDR597	Les Sanes
71558	Varennes-Saint-Sauveur	oui	FRDR597	Les Sanes
83034	Carqueiranne	oui	FRDR115	L'Eygoutier
83047	La Crau	non	FRDG205	Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier
			FRDG343	Alluvions du Gapeau
			FRDR115	L'Eygoutier
83054	La Farlède	non	FRDG343	Alluvions du Gapeau
83062	La Garde	non	FRDG205	Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier
			FRDR115	L'Eygoutier
83069	Hyères	non	FRDG343	Alluvions du Gapeau
83130	Solliès-Pont	non	FRDG343	Alluvions du Gapeau
84004	Aubignan	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
84019	Bollène	non	FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)
			FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
			FRDR409	La Robine et les Echaravalles /Le Lauzon rive dr. dériv. Donzère-Mondragon /Mayre Girarde /le Rialet
84031	Carpentras	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
			FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)
			FRDR10243	rivière la sorguette
84054	L'Isle-sur-la-Sorgue	non	FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)
84062	Lagnes	non	FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)
84063	Lamotte-du-Rhône	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
			FRDR409	La Robine et les Echaravalles /Le Lauzon rive dr. dériv. Donzère-Mondragon /Mayre Girarde /le Rialet
84064	Lapalud	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
84067	Loriol-du-Comtat	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
84072	Mazan	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
84078	Mondragon	non	FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche
84080	Monteux	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
			FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)
			FRDR10243	rivière la sorguette
84088	Pernes-les-Fontaines	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
			FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
			FRDR10243	rivière la sorguette
84108	Saint-Didier	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
			FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)
84122	Sarrians	non	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
84124	Saumane-de-Vaucluse	non	FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat (Sorgues)
88004	Ainvelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88007	Ameuvelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88016	Attigny	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
88049	Belmont-lès-Darney	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
88061	Bleurville	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
88096	Châtillon-sur-Saône	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88171	Fignévelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88179	Fouchécourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88180	Frain	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88199	Gignéville	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88208	Godoncourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88220	Grignoncourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88248	Isches	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88272	Lironcourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88287	Marey	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88291	Martinville	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88307	Mont-lès-Lamarche	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88310	Monthureux-sur-Saône	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
88314	Morizécourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88330	Nonville	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
88360	Provençères-lès-Darney	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88377	Regnévelle	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88381	Relanges	non	FRDG506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône
88411	Saint-Baslemont	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88421	Saint-Julien	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88450	Senaide	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88455	Serécourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône

Commune code INSEE	Commune nom	Délimitation infra communale oui/non	code masse d'eau	Masse d'eau pour laquelle la commune est classée
88456	Serocourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88471	Les Thons	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88472	Thuillières	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88473	Tignécourt	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
88517	Viviers-le-Gras	non	FRDG202	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans BV Saône
90030	Croix	oui	FRDR11203	ruisseau la batte
90033	Delle	oui	FRDR11203	ruisseau la batte
90063	Lebetain	oui	FRDR11203	ruisseau la batte
90090	Saint-Dizier-l'Évêque	oui	FRDR11203	ruisseau la batte
90105	Villars-le-Sec	oui	FRDR11203	ruisseau la batte